

# Nouveliste

SERVICE DE PUBLICITE · PUBLICITAS S. A. · SION  
Téléphone (027) 2 12 36  
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

## VALAISAN

REDACTION ET ABONNEMENTS: SAINT-MAURICE  
Téléphones (025) 3 65 61 - 62  
Compte de chèques postaux Il c 274

### TARIF DE LA PUBLICITE

Annonces . . . . . 14 ct. le mm.  
Réclames . . . . . 35 » »  
Mortuaires . . . . . 30 » »  
Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par le client. (Réclames 1re page 25 %)  
Tirage contrôlé par la FRP

PREMIER QUOTIDIEN D'OPINION ET D'INFORMATION  
DE LA VALLÉE DU RHONE

### PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE

	1 an	6 mois	3 mois
SANS BULLETIN OFFICIEL . . . . .	28.50	15.—	8.50
Avec Bulletin officiel . . . . .	36.50	19.50	11.—

Etranger: Demander le tarif

## Positions chrétiennes

# Exigences humaines de l'expansion économique

C'est le thème de la dernière Semaine sociale de France. Le compte rendu intégral vient de paraître en librairie.

Sujet très grave qui touche aux problèmes fondamentaux de notre temps.

En effet, le monde est engagé aujourd'hui sur la voie d'une expansion économique dont l'ampleur s'accroît de jour en jour, à peu près dans toutes les régions du globe. Il n'est plus question que de produire, aux meilleures conditions possibles. Pour la plupart des hommes, l'idéal de la vie semble se limiter là!

A une époque récente encore, les esprits préoccupés de réformes et d'améliorations sociales s'attachaient généralement à organiser une meilleure répartition des richesses, afin d'assurer aux classes laborieuses un minimum de sécurité. La stimulation et l'augmentation de la production étaient pour eux un moindre souci.

Elles ont passé maintenant au premier plan. Actuellement, l'équilibre économique et social se cherche principalement par un accroissement de la production.

Le développement des techniques, l'augmentation générale de la population et l'aspiration des individus et des peuples à un mieux-être déterminent partout des efforts considérables d'expansion économique.

Notre canton n'est heureusement pas resté à l'écart de ce mouvement. En quelques décades, il a passé d'une économie patriarcale à un volume commercial et industriel sans cesse grandissant.

Cet essor, on pourrait sans

doute, abstraitement, le souhaiter plus vaste encore. De multiples problèmes restent à résoudre dans beaucoup de domaines. Cela nous empêche de dormir et de nous glorifier du chemin parcouru.

Il faut reconnaître cependant qu'en rapport avec nos ressources réelles, les réalisations acquises sont admirables.

Ces progrès ont assuré jusqu'ici notre stabilité sociale et politique. Que serait-il advenu de notre peuple à l'âme excessive et ardente, si nous étions demeurés au stade des diligences?

De cette expansion économique, il n'y a qu'à se réjouir.

Elle est un signe de santé et de vigueur naturelles.

Elle est la réalisation progressive du plan de Dieu, qui a remis à l'homme la découverte et l'exploitation des richesses de l'univers: « Emplissez la terre et soumettez-la », dit le Seigneur dans la Genèse.

« La croissance économique est un fait providentiel », affirme le pape Pie XII. Elle est une continuation de l'œuvre créatrice laissée à l'initiative et à la générosité de l'homme.

Ce serait pourtant une grave erreur d'identifier cette position chrétienne de développement et de progrès avec le conseil de Guizot: « Enrichissez-vous »!

Pour un chrétien, il n'est pas question de viser à une accumulation illimitée de profits individuels, dont l'influence se déverserait automatiquement sur l'ensemble.

Cet idéal est celui du libéralisme économique. Il est responsa-

ble de la prolétarisation des masses et de la dictature effrénée du capital.

Selon la doctrine chrétienne, une expansion économique correcte et saine cherche à élever le niveau de vie de la communauté entière plus que l'enrichissement des individus.

« La productivité n'est pas une fin en soi », dit le pape. Elle ne trouve pas en elle-même le principe de sa propre régulation.

La norme supérieure à laquelle elle doit obéir c'est « de mettre de façon stable à la portée de tous les membres de la société les conditions matérielles requises pour le développement de leur vie culturelle et spirituelle ».

Il ne suffit pas de pousser la production et la consommation.

Il faut veiller à ce qu'elles profitent à toutes les classes de la population.

Il faut se préoccuper que les accroissements de la puissance matérielle servent au progrès de la vie spirituelle et de la culture du grand nombre.

Elle est fragile et précaire la situation de ceux qui ne tendent qu'à intensifier leur potentiel de vie matérielle sans se préoccuper de grandir par l'esprit et le cœur. La richesse risque alors d'être comme un cancer qui dévore les âmes!

Le progrès spirituel et moral doit s'accomplir parallèlement au développement économique, remarquait avec beaucoup de délicatesse et de tact M. le conseiller national Paul de Courten en accédant à la présidence du Grand Conseil.

Notre population valaisanne a besoin de se souvenir de ces principes élémentaires.

Une fièvre de travail et d'initiative, un désir passionné de richesse et de confort absorbent une foule de nos concitoyens. On

se demande parfois s'il se trouve encore dans les âmes un peu de souci pour les biens supérieurs de l'esprit.

Certes, le progrès économique est bon. Il est indispensable même. Il ne s'agit pas d'être des esprits chagrins et retardataires.

Mais on ne saurait assez dire que la richesse, même relative, est un malheur, tout au moins un instrument dangereux, lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'un exhaussement des âmes.

La sauvagerie de l'homme est d'autant plus à craindre qu'elle dispose de plus de force et de puissance!

Il est possible que les progrès matériels doivent être plus lents pour se conformer aux exigences humaines. Ils n'en seront que plus féconds et plus durables.

Comment faire comprendre cela à des hommes que l'éclat de la richesse et du progrès matériel fascine chaque jour davantage?

La tâche de l'éducation, de la pastoration spirituelle et de l'Action catholique est écrasante aujourd'hui plus que jamais.

D.

## Belles icônes

Les icônes, images sacrées du Christ, de la Vierge et des Saints, sont partout présentes où l'Eglise orthodoxe étend son influence. Cadeau de mariage par excellence, elles deviennent, témoins compatissants ou attendris des peines et des joies, le centre de la vie familiale, un haut lieu devant lequel la maison s'assemble pour prier, une présence que l'étranger salue en franchissant le seuil.

Aussi est-ce une impression étrange et poignante de voir, dépayés, étiquetés, une centaine d'icônes réunies par la passion d'un collectionneur. Réduites à l'état d'œuvres d'art, elles en sont séparées par tout ce qui transparait dans la forme de leur inspiration et de leur raison d'être particulières.

C'est par une longue période de solitude, de jeûne, de prière que le moine faiseur d'icônes prenait l'élan mystique qui l'élevait jusqu'à son sujet. L'icône est un art de l'extase...

« Et le moine se leva la nuit » pour prier...

« Le jour se lève et les premiers rayons du soleil qui fait » son apparition dans l'étroite » cellule comme un gai ouvrier » dans son atelier, éprouve du » doit le cilice déroulé de la » prière.

« Chaque corps de métier a son » outil de prédilection. Il y a des » gouttes de sang à chaque point » te et des boucles, la laine suave de l'agneau, emmêlées dans » les cardes.

« Ce matin, la création luit » comme un fruit oublié après la » cueillette, comme une orange » dans le feuillage touffu de l'o- » ranger... »

Revenu à lui, le moine gardait de ce ravissement d'amour la vision prophétique d'une scène des Ecritures: bonheur immense qui l'aurait étouffé s'il n'avait pu en rendre la cause sensible à son prochain. Cette émotion, transcrite sur un panneau de bois de tilleul, devait figurer, dans l'architecture d'une maison chrétienne, une fenêtre perpétuellement ouverte sur le Paradis.

Pour y parvenir, l'art de l'icône devait éviter deux écueils.

Il fallait, avec des moyens purement humains, rendre quelque chose de surnaturel intelligible à des âmes simples. Et dans cette entreprise, la foi merveilleuse du moine n'allait pas toujours de pair avec le génie pictural.

A l'opposé, il fallait craindre que, par une représentation trop humaine et parfaite, un sujet sacré se matérialise au point que l'icône devienne, pour une âme naïve, l'objet d'un culte idolâtre, alors qu'elle ne devait servir qu'à soutenir et à élever les méditations des fidèles. Les protections de métal précieuses que l'on a dû poser sur certaines icônes pour les préserver des attouchements des fidèles montrent qu'il fallait toujours se garder de ce travers.

Aussi, très tôt, l'art de l'icône a-t-il été tenu en brides par une vigoureuse tradition. A celui qui était peu sûr de ses dons artistiques, la tradition fournissait le canevas de son sujet, énumérait les personnages et leurs attributs. Dès le dix-septième siècle, on trouvait des manuels qui permettaient d'obtenir le dessin par décalque. Toute la ferveur du moine se reportait alors sur la couleur et les détails. Pour décourager la tendance des fidèles à diviniser les icônes, la tradition a imposé à cet art une expression symbolique qui nous dé-

route. Elle se traduit par une absence de perspective, de proportions, par la violation des lois de l'anatomie. Ainsi, lorsque la Vierge allaite l'Enfant, elle semble moins le tenir comme une mère que le supporter comme un piédestal, et le sein qu'elle lui donne, purement accessoire, est placé à la base de son cou. Chaque geste a une signification abstraite. On reconnaît les saints à ce qu'ils forment, de leurs doigts repliés, les monogrammes du Christ. Si un berger tient son bâton à l'envers, c'est que le diable, incognito, a voulu se mêler à l'assistance. Dans les icônes qui représentent la Dormition de la Vierge, le Christ reçoit dans ses bras l'âme de sa mère sous la forme d'un petit enfant tout emmaillotté. Pour combattre une opinion de l'époque qui voulait que le Christ ne participe que de l'essence divine, la servante qui va baigner Jésus nouveau-né éprouve du doigt la température de l'eau: on montre ainsi que le Sauveur pourrait s'enrhumer et qu'il est un bébé tout pareil aux fils des hommes.

Tant de tradition a d'ailleurs cette conséquence que la même « Fontaine de Vie », le même « Saint Nicolas », la même « Vierge de Majesté » se répètent à l'infini. Mais la similitude des sujets, des attitudes s'efface devant la diversité qu'apporte aux icônes la personnalité de leur auteur. On reconnaît aux plus petits détails quels étaient les sujets d'attentissement et les goûts de l'artiste: témoin cette icône où le moine a placé le trône de la Vierge au milieu d'un champ de tulipes. Quant à l'influence du climat, elle apparaît dans la forme des visages, dans le coloris: couleurs vives des icônes russes pour égayer l'inf-

Suite en deuxième page.

### LAUSANNE

## Congrès de l'Association internationale de la distribution des produits alimentaires

Le quatrième Congrès de l'AIDA, association internationale de la distribution des produits alimentaires, siégera à Lausanne du 22 au 26 juin 1957. Les précédents avaient eu lieu à Paris en 1950, à Ostende en 1955, et à Rome en 1956. Ce dernier avait vu accourir dans la Ville Eternelle 2500 délégués provenant de 52 pays du monde entier.

Les organisations de grossistes et de détaillants de la branche alimentaire de notre pays se sont déjà mis à la tâche car on prévoit que 5000 personnes viendront dans deux ans dans notre pays. Le comité d'initiative que préside M. Zesiger et dont le secrétaire général est M. Hubert Gølden, de Berne, se transformera bientôt en un comité d'organisation dont feront partie notamment l'Union suisse des Coopératives de consommation (USC), la Migros, la VOLG (association des coopératives agricoles de la Suisse orientale), l'ALRO, l'USEGO, la COLGROS (Union suisse des négociants de gros en denrées coloniales à Berne), l'Union suisse des grands magasins et l'Association suisse de détaillants en alimentation « VELEDES ».

Le Congrès de Lausanne se déroulera au Comptoir Suisse. A cette occasion, il est public pourra admirer diverses expositions spécialisées (produits alimentaires, installations de magasins, moyens de transport, etc.) qui dureront au-delà du Congrès même.

Une séance d'orientation vient d'avoir lieu à l'occasion de la session tenue à Ouchy par le bureau de l'AIDA. On y notait la présence du syndicat de Lausanne, M. Peitrequin, qui a dit la fierté de sa ville de pouvoir offrir l'hospitalité à un Congrès d'une telle ampleur. Les buts de l'AIDA — améliorer la productivité, les méthodes de distribution et la qualité des produits alimentaires, les méthodes de vente, etc. — ont été mis en évidence par M. Henri Toulouse, de Paris, président et fondateur de l'Association internationale, tandis que MM. Reymaekers, secrétaire général de la Fédération belge des distributeurs grossistes en alimentation et Bertagnoglio, secrétaire général de la Confédération générale des commerçants, à Rome, évoquaient les Congrès tenus dans leurs pays respectifs.

**TORSA** TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS  
CARROSSERIE SIERRE & SION

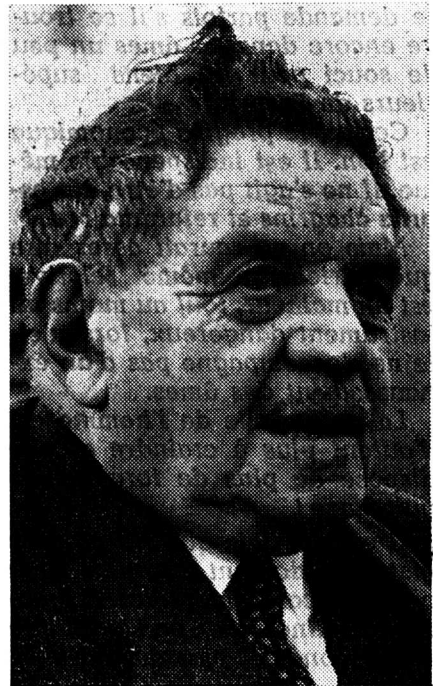


nie blancheur d'un interminable hiver ; couleurs plus sourdes des icones méditerranéennes, qui reposent de l'éclat aveuglant du soleil.

Une collection d'icônes des Balkans, de Grèce, de Byzance, de Russie est loin d'être monotone. Au contraire. Elle illustre de façon frappante cette extraordinaire aptitude du christianisme à concilier les exigences d'une foi unique avec les différences qu'il y a entre les pays, les races et les mentalités des hommes.

On dit que c'est Saint Luc qui a peint la première icône.

D. K.



EDOUARD HERRIOT

# MORT d'Edouard HERRIOT

On apprenait dans la journée d'hier que l'état de santé du président Edouard Herriot, après une très légère amélioration dans la soirée de lundi, s'était aggravé mardi matin et les médecins s'efforçaient de faciliter la respiration du malade, dont les poumons, et par voie de conséquence, le cœur, fonctionnaient avec une extrême difficulté.

Le maire de Lyon était placé sous une tente à oxygène depuis lundi.

Il a rendu le dernier soupir alors que M. André Le Troquer se trouvait à son chevet. Le président de l'Assemblée nationale, arrivé peu avant 16 heures à l'aérodrome de Lyon-Bron, s'était rendu immédiatement à l'hôpital Ste-Eugénie, où se trouvait M. Edouard Herriot.

A l'annonce de sa mort, au Parlement français, les députés ont écouté debout les paroles de la présidente qui leur a proposé de lever la séance en signe de deuil jusqu'au soir.

## Années de jeunesse

Le président Herriot qui vient de s'éteindre, dans sa 85e année, était né le 5 juillet 1872 dans les Vosges, d'une famille de militaires. Fervent humaniste, passionné de culture gréco-latine, il passa brillamment le concours d'agrégation des Lettres en 1891. Puis il fit son service militaire et met à profit ses loisirs pour écrire un gros livre sur « Philon le Juif et l'Ecole d'Alexandrie », primé par l'Académie des sciences morales et politiques. Il est nommé professeur à Nantes, puis à Lyon, où il a notamment comme élève Edouard Daladier. Il se fixe définitivement à Lyon en épousant une Lyonnaise, Mlle Rebatel. C'est aussi à cette époque qu'il soutient sa thèse de doctorat ès-lettres sur « Mme Recamier et ses amis ».

## L'homme politique

Cependant, la politique l'attire. Il se fait inscrire au parti radical-socialiste et l'affaire Dreyfus le lance dans la bataille : il lutte violemment aux côtés de Jean Jaurès, Anatole France, Emile Zola, rompt avec Barrès. En 1904 il est élu conseiller municipal de Lyon et en 1906 maire de Lyon, fonction qu'il exerça jusqu'à la fin, sauf une interruption sous l'occupation allemande et le gouvernement de Vichy. C'est à 40 ans qu'il est élu, en 1912, sénateur du Rhône. En 1916, pendant la première guerre mondiale, il est appelé par

Aristide Briand à la tête du ministère des Travaux publics, des transports et du ravitaillement. En 1919, il est nommé président du parti radical-socialiste. Dans l'opposition, de 1919 à 1924, dans la Chambre bleu-horizon, les élections du 11 mai 1924 voient le triomphe du « cartel des gauches ». M. Poincaré démissionne et Edouard Herriot est appelé à la présidence du Conseil. Son ministère est renversé en avril 1925. Il entre dans le gouvernement d'Union nationale présidé par Raymond Poincaré, où il accepte le portefeuille de l'Instruction publique. Il démissionne en 1928, à la suite d'un décret du parti radical-socialiste. Le 4 juin 1932, nati d'une nouvelle majorité parlementaire, il assume pour la deuxième fois les charges du pouvoir. Puis il fait partie de divers ministères et est élu le 4 juin 1936 président de la Chambre des députés. Il restera en fonctions jusqu'à l'occupation de la France par les Allemands.

En 1942, il adresse au maréchal Pétain une lettre incisive, dans laquelle il l'accuse d'avoir supprimé les libertés et divisé les Français. Placé sous résidence surveillée, après une pénible odyssée dont une geôle allemande est une des étapes, il revient en France en 1945.

C'est à Potsdam qu'Edouard Herriot et sa femme sont délivrés en 1945 par l'armée rouge. Vieilli, fatigué, il n'en poursuivra pas moins pendant dix ans encore sa carrière politique. Président

de l'Assemblée nationale, il sera constamment réélu jusqu'en 1954, date à laquelle il se retire. Chef incontesté du parti radical-socialiste, le vieux président aura vu ses dernières années assombries par la mésentente qui règne au sein du parti et qui aboutit à une retentissante scission, en octobre 1956. Bon vivant, trapu, bourru en apparence, son éternelle pipe aux lèvres, conteur d'une mémoire prodigieuse, Edouard Herriot était sans doute une des silhouettes les plus populaires de la politique française.

## L'homme de lettres

Membre de l'Académie Française depuis 1946, Edouard Herriot avait écrit de nombreux ouvrages et surtout des livres d'histoire et des essais. Mentionnons notamment « Madame Recamier et ses amis », « Dans la Forêt normande », « La porte océane », « Lyon n'est plus », vaste fresque inspirée par les événements révolutionnaires et contre-révolutionnaires de Lyon. Son voyage en Russie soviétique fut retracé dans « La Russie nouvelle ». Pendant la première guerre mondiale, il publia deux essais : « Agir » et « Créer ».

Le maire de Lyon avait fait de nombreuses tournées de conférences dans le monde entier et notamment en Suisse, où il vint parler en particulier de Beethoven et, après la libération, évoquer ses souvenirs en résidence surveillée sous l'occupation allemande.

## BIENNE La F. H. se prononce en faveur du renouvellement du régime conventionnel horloger

L'assemblée générale extraordinaire de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.) s'est réunie à Bienne le 26 mars pour se prononcer sur le renouvellement du régime conventionnel horloger. La totalité des 49 délégués représentant ses six sections y participaient.

L'assemblée générale a décidé, à une forte majorité, de proposer à ses partenaires, Ebauches S. A. et U.B.A.H. la conclusion d'une nouvelle convention collective pour une durée de deux ans.

## BALE Résolution de l'Automobile-Club bâlois sur les autoroutes

L'assemblée générale de la section bâloise de l'Automobile Club de Suisse a voté une résolution exprimant sa déception et son inquiétude au sujet du nouvel ajournement de la mise en chantier des autoroutes en Suisse. La résolution adresse aux autorités et aux parlementaires un appel pressant pour que l'amélioration du réseau des routes principales soit mise en œuvre avec une énergie redoublée, dans l'intérêt de l'économie, du tourisme et de la sécurité routière. Elle invite tout spécialement le Conseil fédéral à promulguer sans tarder le décret garantissant que les cantons seront traités à égalité en matière de financement, qu'ils entreprennent la construction des autoroutes maintenant ou plus tard, afin que Bâle-Campagne soit enfin en mesure de commencer la construction du tronçon Bâle-Liestal. Elle invite en outre l'Exécutif fédéral à revenir sur le projet du Département de l'intérieur de janvier 1956 concernant la stabilisation de la part des droits d'entrée sur les carburants à verser aux cantons, et de soumettre un arrêté fédéral libérant les premiers fonds devant permettre de financer la construction des premières autoroutes.

## BERNE Importation de fruits à cidre et de produits de fruits

Conformément à la loi sur l'alcool, le Conseil fédéral vient de prendre un arrêté sur l'importation de fruits à cidre et de produits de fruits (pectine, cidre doux, jus de fruits concentré). Ceux-ci ne pourront être importés que sur autorisation de la Régie des alcools. Cette administration est autorisée à limiter temporairement ou quantitativement l'importation de fruits à cidre et de produits de fruits, à la lie à certaines conditions ou la faire dépendre de la prise en charge de quantités déterminées de produits indigènes de même nature, s'il le faut, pour assurer l'utilisation des fruits sans distillation. Avant que ces mesures soient prises, la commission de spécialistes pour les fruits et dérivés de fruits devra être consultée. Cette réglementation correspond à celle qui régissait jusqu'ici les importations en vertu de l'arrêté fédéral sur les mesures de défense économique envers l'étranger.

## Hambourg La mort de Max Ophuls

Le metteur en scène Max Ophuls qui vient de mourir était âgé de 54 ans.

Malade du cœur, il avait été empêché en janvier dernier d'assister à Hambourg, à la première de la comédie de Beaumarchais « Une folle journée », la dernière qu'il devait diriger. Il projetait de réaliser un film sur la vie du peintre italien Modigliani, dont il souhaitait confier le rôle principal à Gérard Philippe.

## Assemblée nationale Un élément nouveau au sujet de l'Algérie

La onzième journée du grand débat de politique générale engagé depuis deux semaines à l'Assemblée nationale a repris mardi matin devant un hémicycle clairsemé, les galeries réservées au public étant à peu près vides.

Toute l'attention des observateurs parlementaires se porte maintenant vers le discours que doit prononcer mercredi matin le président du Conseil, en réponse aux interpellateurs, et sur les éclaircissements qu'il donnera à propos des projets gouvernementaux concernant l'Algérie et le rétablissement d'une situation financière difficile.

De ces éclaircissements dépend la « marge » de la majorité qu'obtiendra M. Guy Mollet.

L'enlèvement de deux officiers français dans le Sud Marocain, l'incertitude qui continue à régner à propos de l'un d'eux, les retards apportés par les autorités marocaines à rendre le second, continuent à passionner les dernières interpellations et les conversations de couloirs.

A l'ouverture de la séance, un député poujadiste souligne la « carence » des autorités marocaines dans cette affaire, le « manque d'énergie » du gouvernement français, et propose — ce qui est accepté — que l'Assemblée suspende quelques instants le débat en hommage aux deux officiers.

A la reprise, un « élément nouveau » est mis en valeur à propos de l'Algérie par M. André Bettencourt (indépendant). Il estime que l'intransigence des chefs du front rebelle de libération nationale, telle qu'elle ressort des dernières déclarations de leur porte-parole, a convaincu le Sultan du Maroc et le leader tunisien Bourguiba eux-mêmes, de la modération et de la générosité des propositions françaises. M. Bettencourt souhaite que le gouvernement dise comment il entend profiter de cette « situation nouvelle » et définisse un programme d'action.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures et les grands problèmes de politique étrangère seront alors abordés.

## Procès Adams

# Scotland Yard témoigne à charge

Le procès du Dr Adams est entré, mardi matin, dans une phase nouvelle avec la déposition du témoin « vedette » de l'accusation : le commissaire principal Hannom, de Scotland Yard qui a mené l'enquête précédant l'arrestation du « médecin des veuves ».

Confirmant la déclaration qu'il fit à l'instruction il y a deux mois, le commissaire rapporte les propos tenus par le Dr Adams au cours de l'un des interrogatoires et notamment : « Il n'est pas tellement mauvais de faciliter le passage d'une personne qui se meurt. Elle voulait mourir, je pensais qu'il était impossible d'accuser un médecin. »

Le commissaire Hannam parle d'une voix assurée, il est le premier témoin qui ne se laisse pas démonter par les questions de l'avocat de la défense, il n'hésite pas à demander à Me Geoffrey Lawrence de ne pas faire de réflexions déplacées. S'adressant au procureur, l'avocat avait en effet déclaré : « Donnez-lui donc son carnet de notes puisqu'il ne peut s'en passer pour répondre à mes questions. » Le juge intervient pour déclarer que l'incident est clos.

Cependant, Me Lawrence reprend l'offensive en interrogeant le 15e témoin à charge, le sergent Hewitt, adjoint de M. Hannam. M. Hewitt affirme que durant l'interrogatoire, le Dr Adams a déclaré au commissaire principal : « J'ai administré à Mme Morrell tous les stupéfiants que j'a-

vais commandés pour elle ». Le sergent confirme sur ce point la déposition de son supérieur. Me Lawrence parvient cependant à établir que le carnet de notes de M. Hewitt, sur lequel se fonde la déposition, n'a été mis à jour qu'après consultation du carnet du commissaire : « En fait, souligne l'avocat, ces deux carnets de notes ne sont que deux exemplaires d'une déposition établie en commun. »

A la reprise de l'audience du procès Adams, un pharmacien a affirmé que selon ses registres, il avait préparé pendant les 5 jours qui avaient précédé la mort de Mme Morrel, des ordonnances relatives à des stupéfiants dont la quantité dépassait de 50 1/2 grains de morphine et de 21 1/12 grains d'héroïne celle administrée à Mme Morrel selon les cahiers des infirmières.

Un des remplaçants du Dr Adams, le Dr Ronald Vincent Harris, a précisé qu'il avait soigné Mme Morrel pendant les absences du Dr Adams et qu'à sa connaissance, il avait continué le traitement prescrit par ce dernier. Interrogé par l'avocat de la Couronne, M. Stevenson, il a déclaré qu'il ne se souvenait pas d'avoir lui-même prescrit des piqûres de morphine et d'héroïne mélangées pour ses propres malades.

Le Dr Harris a toutefois et avant même d'être interrogé par la défense, justifié le traitement que le Dr Adams ordonnait à Mme Morrell.

## dans les cantons

### Avant les élections cantonales neuchâtelaises 77 candidats de trop

Les électeurs du canton de Neuchâtel sont appelés à élire, les 13 et 14 avril, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Le délai légal de dépôt des listes provisoires de candidats expirait lundi à midi.

En ce qui concerne le Conseil d'Etat, il y a quatre listes, soit trois des partis bourgeois (listes libérale, radicale et progressiste-nationale) portant chacune les noms des conseillers d'Etat Barrelet et Leuba (tous deux radicaux), Edmond Guinand (progressiste-nationale) et Gaston Clottu (libéral). La liste socialiste porte les noms du conseiller d'Etat Sandoz, et de M. Jean Liniger, candidat nouveau et conseiller communal de Neuchâtel.

Pour le Grand Conseil, 194 candidats briguent 147 sièges, soit 49 radicaux, 61 socialistes, 42 libéraux, 17 progressistes-nationaux et 25 populistes.

Un nouveau délai, arrivant à expiration le 29 mars, est donné aux candidats pour éventuellement se désister. La composition définitive des listes des partis devra être donnée jusqu'au lundi 7 avril à midi.

Abonnez-vous au Nouvelliste

## employez BRYLCREEM

**le produit propre pour vos cheveux**

- Une formule parfaite pour une chevelure parfaite
- Des huiles pures émulsionnées maintiennent les cheveux sans huiler ni poisser

Dix-neuf contrôles minutieux garantissent la perfection de Brylcreem. Brylcreem est né d'une formule unique, celle qui a créé la mode de la chevelure nette et propre. Avant d'être approuvés par les laboratoires, les éléments qui composent Brylcreem doivent subir 19 contrôles rigoureux. En achetant Brylcreem, vous êtes donc assuré d'obtenir le meilleur produit pour la chevelure qu'ait réalisé la science moderne. Pour présenter bien toute la journée grâce à des cheveux propres et en ordre, rien ne vaut Brylcreem.

Il donne à votre chevelure son lustre naturel, exempt de toute graisse : votre cuir chevelu reste propre et sain, sans sécheresse ni pellicules. Avec ses huiles pures émulsionnées et ses précieux toniques, Brylcreem est tout ce qu'il faut à vos cheveux pour leur allure et leur santé. Dès aujourd'hui, employez Brylcreem.

**RIEN D'HUILEUX - RIEN DE COLLANT**  
émulsionné, fixe les cheveux proprement

60 MILLIONS DE TUBES ET DE POTS VENDUS CHAQUE ANNÉE!

Importateur : Barbezat & Co., Fleurier/NE

Fr. 1.55  
Fr. 2.40  
Fr. 3.30  
(+ Luxe)

## dans la région

### Emile de Ribaupierre à 70 ans

M. Emile de Ribaupierre, violoniste, chef d'orchestre, fête ses 70 ans aujourd'hui mercredi. A cette occasion, l'Orchestre de chambre de Lausanne, dans un concert qui sera donné vendredi soir, rendra hommage au compositeur en exécutant certaines de ses œuvres.

M. de Ribaupierre, rappelons-le, est le fondateur de la « Société de l'Orchestre du Conservatoire de Montreux », en 1917. Il l'a dirigé, donnant de nombreux concerts. Cet ensemble est devenu par la suite l'Orchestre de Ribaupierre. Avec sa sœur, Mathilde de Ribaupierre, il a fondé en 1915 l'Ecole de musique de Montreux, le Conservatoire de Vevey et l'Ecole normale de musique de Lausanne. L'influence exercée par ce musicien, par sa sœur et son frère André, prématurément décédé aux Etats-Unis, est considérable.

DEMANDEZ PLUTOT UN

# ASCARO

VOTRE APERITIF

DUBUIS DISTILLERIE SION



3. Les effets sur les petites exploitations et celles de montagne

# L'importance de la loi sur l'agriculture pour les paysans de montagne

par Walter Ryser, ingénieur-agronome  
gérant du Groupement suisse des paysans montagnards

(Suite et fin)

Compte tenu de la rationalisation croissante des exploitations, tous ceux qui n'ont pas la possibilité financière de technique de moderniser leur exploitation et par là de produire à relativement bon marché se trouvent désavantagés. Tel est en particulier le cas des petits paysans et des montagnards, mais aussi des agriculteurs des régions où la propriété est fortement morcelée. Les frais moyens de production des entreprises rationnellement dirigées sont sensiblement plus faibles que ceux des exploitations où l'utilisation de la main-d'œuvre et des machines est moins rationnelle. Le gros paysan dont l'entre-

prise est rationnellement exploitée a donc une avance sur ses collègues moins favorisés, avance qui se traduit nettement dans les résultats, ainsi que le montre le tableau 1.

gne et des exploitations qui, en égard aux conditions naturelles, sont tenues d'engraisser de ces animaux pour tirer parti du lait. En pratique, cela s'opère par la reprise de ces animaux à ce qu'il est convenu d'appeler les prix de soutien.

L'ordonnance générale sur l'agriculture, du 21 décembre 1955, prévoit que la prime de culture pour les céréales fourragères est augmentée, en zone de montagne, de suppléments tenant compte des conditions de production difficiles et de la diminution des rendements. Afin que les régions de montagne demeurent en état de cultiver suffisamment quand les importations sont troublées, des primes de culture peuvent être versées dans ces régions pour le lin et les légumes de plein champ. Des subsides allant jusqu'à 20 pour cent du prix effectif net sont accordés dans les régions de montagne pour l'achat en commun de dispositifs de traction par câbles (treuils, moteurs, câbles), des charnues, des pompes à purin et tuyaux d'épandage, des semoirs, des appareils pour la lutte contre les parasites, des pulvérisateurs pour pommes de terre, des motofaucheuses et des batteuses. Il en est de même pour les séchoirs lorsqu'il s'agit de faciliter l'approvisionnement domestique en produits agricoles. Comme les cantons accordent également des subventions, cette aide est précieuse. Cette mesure est maintenant bien appliquée, puisqu'il a été accordé en 1955 des subsides pour l'achat de 475 motofaucheuses, 159 treuils, 80 charnues, 13 installations de purinage sous pression, 8 batteuses et 5 semoirs. Les subsides versés semblent s'être montés en tout à quelque 400.000 fr. Afin de corriger quelque peu le système des suppléments de prix à la frontière, les suppléments perçus sur le foin et la paille importés sont remboursés aux paysans montagnards de certaines zones. Les subsides en vue de favoriser l'exportation d'animaux d'élevage sont avant tout destinés aux animaux élevés dans les régions d'élevage des montagnes et qui y sont achetés en vue de l'exportation.

L'arrêté sur le statut du lait, du 29 septembre 1955 accorde des compétences accrues aux gouvernements des cantons en ce qui concerne les régions de montagne au sujet de la transformation du lait par le producteur. De plus, des mesures peuvent être prises pour favoriser la fabrication et l'écoulement de spécialités de l'économie alpestre.

L'ordonnance concernant l'octroi de subsides en faveur des améliorations foncières et des bâtiments ruraux, du 29 décembre 1954, contient une série de mesures spéciales pour les régions de montagne. D'une part, elle prévoit que la Confédération accorde des subsides accrus aux régions de montagne pour toutes les mesures envisagées à l'exception de l'assainissement des étables, c'est-à-dire pour les drainages, frigidations, remaniements parcellaires, chemins, téléphoniques, installations destinées à l'aménagement des vignobles, défrichements, nettoiyages, etc., ainsi que pour le financement des fermes de colonisation, des ruraux, de l'assainissement de fermes isolées, des logements de domestiques, des petits domaines de colonisation. D'autre part, elle prévoit des subsides uniquement en faveur des régions de montagne pour les entreprises énumérées ci-après :

- a) Les adductions d'eau destinées à des fermes isolées, à des régions alpestres et de pâturage ou à des communes financièrement faibles, dont la majeure partie de la population pratique l'agriculture ;
- b) Les raccordements au réseau électrique de hameaux et fermes isolées, y compris les installations éventuelles se révélant indispen-



Nos petites exploitations montagnardes ont besoin, en hivern surtout, d'un revenu accessoire (travail à domicile).

sables pour la production ou la transformation d'énergie électrique ;

- c) Les clôtures fixes, aménagées dans les régions alpestres et de pâturage, dans des endroits dangereux ou pour délimiter des prairies ou des rechanges ;
- d) Les fumières, les fosses à purin et les installations de purinage aménagées dans les régions alpestres et de pâturage, ainsi que les installations de purinage destinées à des fermes isolées ;
- e) La construction et l'assainissement d'étables et autres bâtiments alpestres, y compris les « mayens » et étables d'affouragement, si leur assiette, genre, grandeur et aménagement répondent aux exigences d'une exploitation rationnelle des terrains intéressés ;
- f) Les améliorations d'alpages intégrales, à savoir les améliorations foncières et les bâtiments ruraux répondant au but visé par l'art. 5 ;
- g) Pour les fromageries de village, l'aménagement et l'assainissement des locaux et installations servant à la transformation du lait et à la conservation du lait et des produits laitiers, ainsi que le local destiné au fromager.

Les subsides fédéraux se montent à 20, 50 et jusqu'à 40 pour cent, selon le genre de l'entreprise ; ils peuvent même aller jusqu'à 50 % des frais, s'il existe un besoin incontestable, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, les améliorations d'alpages intégrales et pour les fromageries de village. A cela s'ajoutent les subventions cantonales, qui se chiffrent à 20 ou 25 %. On voit par là l'importance extraordinaire qui est attribuée à ces améliorations. Lors de l'exécution de ces entreprises, il est important de savoir que les travaux que les intéressés exécutent et les matériaux qu'ils fournissent sont pris en considération pour le calcul du subside, si ces prestations n'augmentent pas le coût de l'entreprise. Pour les entreprises importantes, les intéressés — qu'il s'agisse de communes, de corporations ou de particuliers — peuvent exécuter les travaux en régie à la condition que les dépenses portées en compte n'excèdent en aucun cas le coût de l'exécution par un entrepreneur. Cette disposition permet à de nombreux paysans de réduire les frais dans une proportion considérable.

Il est encore trop tôt pour parler de l'ordonnance sur l'encouragement de l'élevage, qui revêt la plus grande importance pour les paysans de mon-

tagne, puisqu'elle n'est pas encore en vigueur. C'est là une situation peu agréable pour les éleveurs montagnards, puisque, de ce fait, les dispositions de la loi sur l'agriculture au chapitre de l'élevage, prévoyant qu'il y aura lieu de favoriser les régions de montagne dans la production de bétail de rente et d'élevage pour la vente, restent encore lettre morte. La perte qui en résulte pour l'agriculture de montagne peut être évaluée à 1 ou 2 millions de francs par année, y compris les prestations aux caisses d'assurance du bétail. C'est pourquoi les représentants de la paysannerie montagnarde regrettent vivement le retard apporté à la mise en vigueur de ce chapitre de la loi.

## VI. Les effets de la loi

Dans ces conditions, il n'est pas encore possible d'apprécier définitivement l'efficacité de la loi sur l'agriculture pour les paysans montagnards. Le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à la politique agricole de la Confédération et à la situation de l'agriculture suisse, du 31 janvier 1956, montre que la Confédération a dépensé 109 millions de francs au cours de l'année 1954 en faveur de l'agriculture par suite de l'application de la loi sur l'agriculture, de la loi sur le ravitaillement du pays en blé, de la loi sur l'accord, de la loi sur la protection contre les épizooties et de la législation sur les allocations familiales. La Confédération a en outre fourni des prestations se montant à 24,5 millions de francs provenant des taxes à l'importation, payées par l'ensemble des consommateurs. De plus, la Confédération a accordé des subsides pour 15 millions de francs à l'agriculture, provenant des suppléments de prix payés par les agriculteurs eux-mêmes sur les denrées fourragères importées. C'est ainsi qu'il a été versé en tout 168,7 millions de francs pour la mise en valeur de la récolte des pommes de terre, y compris les prestations de la Régie fédérale des alcools. Lorsqu'on examine les ressources ainsi mises à disposition par la Confédération pour encourager l'agriculture, on se pose aussitôt la question de savoir à quel point l'agriculture de montagne en a profité. Selon les indications du dit rapport et selon les évaluations effectuées, il semble que les paysans de montagne aient bénéficié en tout d'environ 23,5 millions de francs. Lorsqu'on pense toutefois que la proportion des terres cultivées par les paysans de montagne, non compris les alpages, est de 30 % de la surface cultivée de la Suisse, on doit considérer que la part des subsides de la Confédération versée aux paysans de montagne, de 15 %, est très faible. Cela provient du fait que les principales dépenses ont été consenties pour la mise en valeur des produits et non pas pour l'encouragement de l'agriculture. La mise en valeur de la récolte des céréales a coûté en 1954 64 millions de francs, celle des pommes de terre près de 24 millions, celle du beurre 16 millions et l'encouragement de la viticulture près de 8 millions de francs. Il a été consacré 14,5 millions de francs aux améliorations foncières et autres, et 12 millions pour la lutte contre la tuberculose.

On doit donc constater que la loi sur l'agriculture n'a pas encore apporté, directement, aux paysans de montagne ce que l'on en attendait. D'une part, l'important chapitre relatif à l'élevage n'est pas encore en vigueur, de l'autre, l'encouragement dans le domaine économique se fonde sur le principe d'un écoulement aussi aisé que possible des produits agricoles à des prix couvrant les frais de production. La loi protège par conséquent d'autant mieux les agriculteurs qu'ils produisent plus. Cette conception de la loi, qui remonte encore à la période de la deuxième guerre mondiale, tient insuffisamment compte de l'évolution de la technique moderne, ce qui a pour résultat que les petits paysans et les montagnards obtiennent un revenu insuffisant en dépit du principe des prix couvrant les frais de production moyens. C'est pourquoi des efforts sont déployés actuellement tendant à réduire les frais de production dans les petites exploitations et celles de montagne. A côté d'un encouragement intensif des remaniements parcellaires, on demande en particulier un abaissement des prix des agents de production.

## VII. Complément

Comme on savait dès le début que la loi sur l'agriculture ne suffirait pas à elle seule à résoudre le problème des paysans de montagne, on a pris en Suisse diverses mesures spéciales en faveur des régions de montagne. Compte tenu de la structure de notre agriculture de montagne, il a été pris en particulier des mesures de politique sociale. Nous mentionnerons la loi sur l'octroi d'allocations familiales aux paysans montagnards, la loi sur l'assurance-maladie et accidents, l'arrêté fédéral sur l'assainissement des conditions de logement et surtout la loi sociale qui a généralement le mieux fait ses preuves, savoir l'Assurance-vieillesse et survivants. A cela viennent s'ajouter quelques mesures tendant à atté-

TABLEAU 1  
Produit du travail par jour de travail d'homme exploitations de

	3-5 ha. Fr.	5-10 ha. Fr.	10-15 ha. Fr.	15-30 ha. Fr.	plus de 30 ha. Fr.	moyenne de toutes les exploitations Fr.
1928-1930	4,47	4,56	5,28	5,83	5,01	5,14
1931-1934	2,04	1,60	1,45	0,76	4,02	0,91
1935-1938	4,26	4,43	4,92	5,63	5,16	4,96
1939-1945	7,74	8,80	10,61	13,69	15,54	11,21
1946-1950	9,75	10,93	12,59	15,76	14,96	13,14
1951	9,25	12,85	15,42	21,03	26,44	16,95
1952	8,30	11,11	15,10	20,05	18,24	15,47
1953	9,76	12,24	15,01	19,45	19,54	15,80
1954	11,26	14,96	19,92	27,56	34,35	21,58

Ces chiffres montrent clairement la différence croissante existant entre petites et grandes exploitations. La différence est encore sensiblement plus marquée lorsqu'on compare le produit du travail des exploitations de montagne et des exploitations du Plateau (tableau 2).

TABLEAU 2  
Produit du travail par jour de travail d'homme

	Exploit. exclus. herbagères des vallées alpestres Fr.	Exploit. alpestres herbagères Fr.	Exploit. du Valais et des Grisons Fr.	Exploit. du Jura avec pâturages Fr.	Moyenne de toutes les exploit. de montagne Fr.	Moyenne des exploit. du Plateau Fr.	Exploit. d'élevage des régions alpestres Fr.
1952	12,17	9,47	7,30	14,44	10,86	16,61	8,03
1953	12,02	8,87	8,27	13,52	10,78	17,00	8,64
1954	14,61	11,08	9,80	14,48	13,12	23,57	11,13

En dépit de la loi sur l'agriculture, on n'est pas encore parvenu jusqu'ici à améliorer sensiblement les résultats économiques des exploitations montagnardes. La raison en est sans doute qu'il n'a manqué aucunement à ce jour de mettre en vigueur tous les chapitres de la loi. Ainsi, le chapitre particulièrement important pour l'agriculture de montagne relatif à l'encouragement de l'élevage n'a pas encore pu être mis en vigueur pour différentes raisons. Mentionnons, parmi les motifs de ce retard : les divergences de vues existant au sein de l'agriculture en ce qui concerne la fécondation artificielle, les races à encourager et notamment au sujet de la reconnaissance des fédérations qui demandent à tenir des registres généalogiques.

certaines branches de la production. Ainsi, la loi sur le ravitaillement du pays en blé, de 1952, assure l'écoulement des céréales panifiables à des prix équitables. La Confédération verse des primes de mouture pour l'approvisionnement domestique en pain, dont le niveau s'accroît avec l'altitude. Il en va de même en ce qui concerne la loi sur l'alcool, de 1952 également, qui règle l'utilisation non alcoolique des pommes de terre et des fruits. Revêtent aussi une certaine importance pour l'agriculture de montagne la loi fédérale sur la police des eaux, la loi fédérale sur les forêts, la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale et différentes mesures de caractère social.

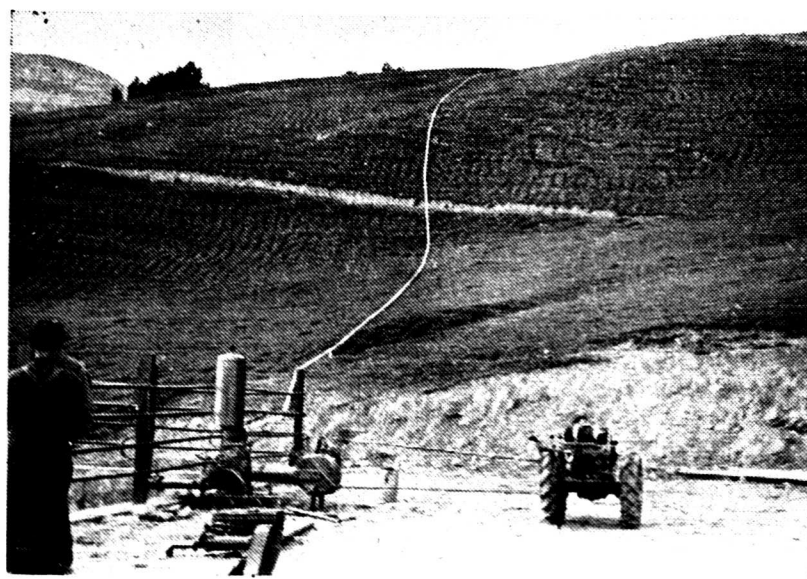
## V. Les dispositions de la loi

Les mesures d'encouragement prévues dans la loi sur l'agriculture revêtent une grande importance pour les paysans montagnards, en particulier aussi du fait qu'il est prévu certains règlements spéciaux pour les régions de montagne. Dans le premier projet, les mesures spéciales à prendre en faveur de l'agriculture de montagne étaient indiquées séparément dans chaque cas particulier. Cependant, la répétition constante des termes « en tenant compte spécialement des régions de montagne » alourdissait les paragraphes, et c'est pourquoi l'on a adopté l'art. 2, dont le texte est le suivant : « Dans l'application de la loi, les conditions difficiles de production et de vie dans les régions de montagne seront prises particulièrement en considération ».

Cette disposition d'ordre général trouve un reflet plus ou moins marqué dans les différentes ordonnances d'application de la loi sur l'agriculture.

L'ordonnance sur la formation professionnelle et la recherche agricoles, du 29 mars 1955, prévoit en particulier pour les régions de montagne : des subsides en faveur de l'enseignement des travaux manuels dans les cours post-scolaires, des subsides spéciaux aux écoles d'économie alpestre, des subventions plus élevées pour les cantons ayant de lourdes charges financières et comprenant de vastes régions de montagne, ainsi que pour la construction et l'agrandissement d'écoles servant uniquement à la formation professionnelle agricole. En outre, la Confédération accorde des subsides pour les fermes modèles en montagne et l'installation des champs modèles, y compris celle de potagers modèles d'une certaine importance.

L'ordonnance concernant le marché du bétail de boucherie et l'approvisionnement en viande, du 50 décembre 1955, facilite le placement de veaux à saucisse, de broutards et de taureaux de lait des régions de montagne. L'organisme commun a le devoir, pour contribuer à dégager le marché, de favoriser le placement de veaux d'étal des régions de monta-



AMÉLIORATIONS FONCIÈRES  
Installation de purinage sous pression pour un alpage

## 4. Vœux

Nous tenons à signaler une question qui, à notre avis, n'est pas résolue de façon satisfaisante pour les paysans de montagne dans la loi sur l'agriculture. Le principal produit de l'agriculture de montagne est le bétail de rente et d'élevage. La loi sur l'agriculture prévoit que l'on peut encourager l'exportation de bétail. Pour le reste, le montagnard doit se débrouiller seul pour écouler son bétail. La Confédération a, à vrai dire, la compétence, sous certaines conditions, de prendre des mesures pour la mise en valeur, notamment lorsque les prix menacent de tomber très fortement. L'art. 25 dit en effet : « En vue d'éviter un effondrement des prix de produits agricoles importants, la Confédération peut, après avoir entendu la commission consultative, prendre des mesures spéciales, d'une durée limitée, destinées à soulager le marché, notamment par le stockage des excédents ».

Or, il est difficile de prendre une mesure au moment propice pour les paysans de montagne. Le montagnard vendant son bétail aux paysans du bas, il est naturellement difficile de juger quand menace un effondrement des prix. Et lorsque la Commission consultative doit travailler avec un certain retard, il peut arriver que la catastrophe se soit déjà produite avant que les mesures voulues soient prises. Comme il n'est pas importé de bétail d'élevage bon marché, on ne saurait appliquer l'art. 25 de la loi obligeant les importateurs à prendre en charge des produits indigènes de même genre. C'est pourquoi le Groupement suisse des paysans montagnards s'occupe d'élaborer un projet permettant de reprendre les animaux des montagnards à des prix couvrant les frais de production s'il n'est pas possible d'obtenir de tels prix sur le marché libre.

## 5. Lois annexes

La loi sur l'agriculture du 3 octobre 1951 n'est toutefois pas une loi réglant l'ensemble de la matière, car il avait déjà pris précédemment des mesures destinées à encourager cer-



(Suite de la page 3)

nuer et à prévenir les dommages causés par des forces naturelles, l'encouragement du tourisme, du travail à domicile et du trafic, ainsi que les mesures que peuvent prendre les cantons pour favoriser l'acquisition de pâturages de montagne privés par des communes et des collectivités de droit public.

Le versement d'allocations familiales aux paysans de montagne, introduit en 1944, est une œuvre sociale de premier plan qui a fait ses preuves. Il est versé chaque année à quelque 17,000 familles de paysans de montagne une somme de 55 millions de francs pour environ 55,000 enfants. Ces ressources sont fournies pour une moitié par la Confédération et pour l'autre par le canton. Les paysans de montagne ne versent eux-mêmes aucune cotisation pour ces allocations familiales.

La campagne d'assainissement des conditions de logement à la montagne a également remporté un plein succès. 800 à 900 logements sont assainis chaque année, et cette mesure introduite en 1952 a coûté jusqu'ici environ 15 millions de francs à la Confédération ; les cantons y contribuent également.

L'œuvre sociale la plus efficace est toutefois l'Assurance-vieillesse et survivants, approuvée le 6 juillet 1947 par le peuple suisse. Les rentes ordinaires se montent à Fr. 720.— à 1700.— pour les personnes seules et à 1160.— à 2720.— pour les couples. Le minimum est valable pour tous les bénéficiaires qui n'ont versé aucune cotisation ou une faible cotisation seulement, alors que la rente maximum ne peut être dépassée, même si les justifications versées par l'intéressé justifiaient une rente beaucoup plus forte. Le financement de cette œuvre sociale est assuré de la façon suivante : en principe, chacun doit verser 4 % du revenu de son travail. Les personnes non indépendantes versent 2 % alors que leur employeur verse de son côté aussi 2 %. Les personnes indépendantes paient 4 % de leur revenu, en tant qu'il dépasse un certain minimum. Au-dessous de ce minimum, les cotisations sont dégressives et tombent jusqu'à 2 %. Toutes les personnes ayant atteint 65 ans au moment de la mise en vigueur de la loi, le 1er janvier 1948, reçoivent une rente transitoire. Alors que celle-ci n'était versée, jusqu'au 1er janvier 1956, que si le revenu ne dépassait pas une certaine somme, cette rente transitoire est versée à chaque ayant-droit à partir du 1er janvier 1956, sans tenir compte de son revenu. La rente de vieillesse simple se monte pour tous à 840 francs, la rente de couple à 1360 francs et la rente de veuve à 680 francs par année. Les effets de cette loi ont été particulièrement heureux dans les régions où les gens âgés ne disposaient jusqu'ici d'aucun revenu, et notamment pour les vieillards de nos régions de montagne. Il convient de mentionner en outre que la Confédération et les cantons assurent une partie du financement de ces prestations. Cette loi assure une compensation financière entre jeunes et vieux, riches et pauvres, et elle est valable pour chacun, qu'il soit économiquement indépendant ou non.

(Voir Nouvelliste du samedi 23 mars)

# Une série de coups de théâtre marque la fin des Six-Jours

De notre envoyé spécial, par téléphone

Ainsi que nous l'avions laissé entendre lors de notre dernier coup de téléphone de la nuit de lundi à mardi, les positions sont restées sans changement depuis une heure du matin et lorsque nous atteignons le Hallenstadion à 8 heures, il y avait belle lurette que nos « écureuils » se balladaient à l'allure d'un homme au pas, hâtaient de tuer le temps et de faire leur travail tout de même.

La trêve était générale et même si l'on ne s'attendait pas à de très sérieuses escarmouches pour hier après-midi, cette tranquillité dégageait un relent de menaces annonciatrices de la grande bataille finale dont l'épilogue était prévu pour mardi soir à 22 h. 50.

## Nos favoris

Avant d'aborder les dernières heures de course, il était bon de compiler, une fois encore, les notes précises prises depuis mercredi dernier et de rassembler nos diverses impressions afin de pouvoir formuler un pronostic qui ne soit pas trop éloigné du résultat final que nous vous communiquerons aux termes de cet ultime compte rendu.

La fatigue et bien d'autres facteurs aussi ont d'ailleurs réduit les favoris à la portion congrue. Cinq formations en tout cas (il est vrai qu'il en reste dix autres !) n'ont plus rien à espérer de la phase finale de ces Six-Jours.

Epuisés par de trop fréquentes participations aux divers sprints, Meier-Tiefenthaler se sont naturellement effondrés lundi soir. Bellenger étant souffrant, l'association formée des coureurs français et d'Oscar von Büren ne pouvait désormais plus prétendre à grand chose. Quant aux tandems Schwaer-Plantaz, Bugdahl-Donnicke, Wenger-Wirth, ils manquent part avec de classe pour pouvoir rivaliser avec leurs autres adversaires.

A ne rien vous cacher, c'est l'équipe Van Steenberg-Severyns qui, dans l'ensemble, nous a fait la plus grosse impression, suivie dans l'ordre par Schulte-A. von Büren, Roth-Bucher et Senffleben-Forlini.

Si la seule logique devait triompher, ce devrait être là le classement final des quatre premiers, encore qu'un argument sentimental peut aussi jouer en faveur de Roth-Bucher et dans une mesure moindre de Schulte-A. von Büren.

Quant à Plantaz-Pfenninger et Koblet-Strehler, on va voir comment leurs deux équipes furent stupidement démantibulées.

## Plattner à l'hôpital Koblet abandonne

Contrairement à ce que l'on prévoyait, l'après-midi d'hier a non seulement été marqué d'une série de chasses importantes, mais aussi de coups de théâtre aussi sensationnels qu'imprévus.

Ce furent tout d'abord Lauwers et

Plattner qui, à 16 h. 50, s'accrochèrent et tombèrent si lourdement qu'il fallut les transporter tous deux à l'hôpital. Alors que le belge souffrait des côtes, Plattner était sérieusement blessé à la tête, aux reins et aux jambes.

Dans l'attente d'une radiographie, il était encore difficile, en fin d'après-midi, de se prononcer sur l'état de notre compatriote.

A peine revenus de son émotion, le public enregistré à 17 heures l'abandon d'un Koblet en fort mauvaises conditions et en proie à une violente fièvre.

A 19 heures enfin, c'était au tour du Français Bellenger, malade depuis trois jours, d'abandonner la course.

## Danger ! M. Schulte dévoile ses batteries !

On créa alors de toutes pièces deux nouvelles équipes, à savoir : Strehler-Pfenninger et O. von Büren-Rijckaert ; mais nous nous trouvons encore en pleine confusion lorsque ce renard de Schulte profita des événements pour s'en aller avec l'aide d'A. von Büren et attendre ainsi son tour de retard. Mieux encore, les deux compères réoccupaient du même coup la première place, puisqu'ils totalisaient un nombre de points supérieur à celui des deux autres équipes classées désormais dans le même tour, c'est-à-dire Roth-Bucher et Van Steenberg-Severyns.

L'affaire devenait à Zurich sérieuse, car on n'a pas oublié le duc qui le quadragénaire Schulte avait déjà remporté les Six-Jours de l'an dernier, en compagnie du Danois Nielsen.

Cet extraordinaire méli-mélo avait pratiquement bouleversé toute la situation, laquelle se présentait ainsi avant le début de cette soirée qui s'annonçait, par conséquent, passionnante :

1. Schulte-A. von Büren, 225 pts — 2. Roth-Bucher, 214 — 3. Van Steenberg-Severyns, 115 — 4. à un tour : Senffleben-Forlini, 457 — 5. à deux tours : Gillen-Decorte, 145 — 6. Nielsen-Klamer, 158 — 7. à trois tours : Strehler-Pfenninger, 404 — 8. Graf-Debeckelaere, 154 — 9. Schwaer-Plantaz, 110 — 10. à 4 tours : O. von Büren-Rijckaert, 185 — 11. Wenger-Wirth, 150 — 12. à 5 tours : Bugdahl-Donnicke, 172 — 13. à 7 tours : Meier-Tiefenthaler, 249.

Il ne restait donc plus que 15 équipes dans le coup. Rappelons en outre que le programme des ultimes instants de la course prévoyait une série de sprints à 20 heures, puis entre 21 h. 50 et 22 h. 50, soit durant la dernière heure de l'épreuve, une imposante série de sprints tous les 10 tours avec points doublés.

## Strehler hors de combat

Plus de 5.000 spectateurs venaient d'assister aux sprints de 20 heures, lorsque Senffleben-Forlini parvint à se dédoubler et à s'installer en tête du classement grâce à un fameux total de points.

Soudain, une nouvelle chute grave allait jeter le sémoi parmi un public qui venait de se déchainer devant l'ampleur de la bataille : René Strehler s'abattait lors d'un relais avec Pfenninger et, en larmes, devait être transporté à l'infirmerie, avec une épaule lui refusant tout service. La malchance, mais aussi la fatigue, il ne faut pas s'y méprendre, venaient de provoquer des coupes sèches parmi les concurrents ; pour clore cette série de malheurs, l'Allemand Donnicke, blessé à la selle, abandonna, ce qui nécessitait la création d'une nouvelle équipe (il n'en restait plus que 12) formée de Bugdahl et de Pfenninger.

## Les plus forts s'affirment

A 20 h. 45, Schulte et A. von Büren attaquaient puissamment et se retrouvaient seuls en tête avec au moins un tour d'avance sur tous leurs adversaires.

Cinq minutes plus tard, Van Steenberg-Severyns réussissaient le même tour de force, ce qui fait que nos deux formations favorites se trouvaient dès lors bien placées pour contrôler toute la course.

Roth et Bucher eurent beau tenter des efforts désespérés, MM. Van Steenberg et Schulte, les deux hommes les plus forts — et de loin ! — de ces Six-Jours, revenaient chaque fois avec une aisance stupéfiante.

Ces Six-Jours étaient-ils joués ? C'était peut-être aller trop vite en besogne, si l'on songe à l'échauffourée générale que provoque toujours la dernière heure de course.

De plus, les démarrages incessants auxquels nous assistions laissent entrevoir que des coalitions d'intérêts s'étaient peu à peu formées, qui pourraient aussi jouer un rôle énorme pour le dénouement tant attendu.

## Un final délirant

A 21 h. 25, Rik Van Steenberg et son coéquipier Severyns mettent exactement six minutes et demie pour doubler toute la meute. On aurait pu croire l'affaire définitivement classée, car si Schulte ne s'avouait pas battu et plaçait des démarrages d'une puissance extraordinaire, Van Steenberg opérerait à tous coups des retours d'une fabuleuse aisance.

L'on eut là la confirmation de la classe époustouflante de ce magnifique champion du monde de la route, lequel prouvait qu'il est doté de superbes qualités de pistard.

La course-poursuite que se livrèrent ainsi Schulte et A. von Büren d'une part, Van Steenberg et Severyns d'autre part, atteignit des instants d'une intensité dramatique.

A 22 heures, Schulte-von Büren démarrèrent cependant, avec Roth-Bucher, mais il faut relever que nos diables rouges étaient à ce moment-là à deux tours. Le Hallenstadion vécut des minutes de délire, car si les échappés avaient l'avantage de pouvoir se relayer à deux, l'équipe belge devait faire tout le travail en tête de 9 coureurs, parmi lesquels pas plus Senffleben que Forlini ou Gillen n'étaient à même de mener un seul instant. Ce qui devait arriver arriva et à 22 h. 15, les deux équipes échappées avaient regagné un tour. La cause était entendue ; A. von Büren se payait encore le luxe de gagner l'ultime sprint qui lui valait une prime de 1.000 francs. Au surplus, Schulte-Armin von Büren remportaient tous

deux leur deuxième Six-Jours, le premier les ayant gagnés l'an dernier avec Nielsen, le second, en 1954, avec Koblet.

## Le classement final

1. Schulte-A. von Büren, Hollande-Suisse, 504 points, ayant couvert la distance de 2969 km. 250 — 2. Van Steenberg-Severyns, Belgique, 155 — 3. à un tour : Roth-Bucher, Suisse, 202 — 4. à 2 tours : Senffleben-Forlini, France, 525 — 5. Gillen-Decorte, Luxembourg-Belgique, 100 — 6. à 3 tours : O. von Büren-Rijckaert, Suisse-Belgique, 229 — 7. Graf-Debeckelaere, Suisse-Belgique, 180 — 8. Nielsen-Klamer, Danemark, 175 — 9. Schwaer-Plantaz, Suisse-Hollande, 110 — 10. à 4 tours : Bugdahl-Pfenninger, Allemagne-Suisse, 422 — 11. à 5 tours : Wenger-Wirth, Suisse, 156 — 12. à 7 tours : Meier-Tiefenthaler, Suisse, 201.

## En guise de conclusion

Ainsi se sont terminés de façon dramatique mais sportivement fort brillante, ces Six-Jours de Zurich 1957. Derrière quelques heures encore, les verriars du Hallenstadion retiendront des expressions de joie d'une foule qui ne va pas manquer de profiter de cette dernière nuit sans heures de police pour extérioriser sa joie de vivre et faire honneur aux produits d'une authentique pinte valaisanne aménagée à l'intérieur du Vél-d'Hiv, zurichois et qui, six jours durant, ne désemplait jamais.

Quant à nous, remercions la direction du Hallenstadion pour sa compréhension à l'égard de notre journal et disons tout notre plaisir d'avoir ainsi pu collaborer dans les meilleures conditions avec ce Nouvelliste qui, il y a une quinzaine d'années, guida nos premiers pas dans le journalisme.

Les 4mes Six-Jours de Zurich sont (presque) morts ; vivent ceux de 1958 !

J. Vd.

# Rapport sur l'IP en 1956

Le fait saillant de l'année 1956 a été la démission de M. Gabriel Constantin, chef de l'Office cantonal IP.

Durant treize années, M. Constantin a travaillé avec un entrain et un dévouement exemplaires pour amener l'Instruction préparatoire en Valais au niveau élevé atteint aujourd'hui.

Notre avis nous occupe en effet un très bon rang, tant pour la participation que pour les résultats obtenus dans les différentes disciplines.

Aux examens de recrutement, test qui nous donne un critère d'appréciation intéressant, le Valais occupe le quatorzième rang pour les résultats des épreuves physiques. Il devance nettement tous les cantons de la zone I. Nous le relevons pour souligner l'œuvre d'un chef, qui nous quitte après avoir rempli brillamment sa mission.

Ce départ a tout naturellement constitué un handicap. Pour l'atténuer, nous nous sommes appuyés sur les associations sportives et les chefs d'Arrondissements, dont le dévouement a été à la mesure de l'effort à accomplir. Ensemble, nous avons maintenu les résultats antérieurs. Mais notre devoir étant de les améliorer, nous continuerons nos efforts vers le progrès et le développement de notre jeunesse. Le principe « Seul le travail en profondeur paie » restera à la base de notre activité. La formation des moniteurs est une de nos préoccupations premières. Ces derniers travaillent parfois dans des conditions difficiles et les chefs d'Arrondissements ne doivent négliger aucune occasion de les aider et de les conseiller. Ce problème se révèle comme essentiel par la constatation que l'activité des sections est généralement le reflet de la valeur des moniteurs. Nous y porterons notre effort en 1957.

## Cours et examens de base

Le cours de base de 50 heures, parmi tous les cours de l'IP, est celui qui apporte le plus de profit à notre jeunesse. Il donne le minimum d'éducation physique si nécessaire au développement harmonieux du corps humain. En outre, il nous permet d'aiguiller nos jeunes gens sur les différentes associations sportives selon leurs aptitudes.

157 sections ont participé au cours de base groupant 2284 élèves. Ces derniers ont effectué 25 heures et plus d'entraînement. La légère diminution constatée par rapport à 1955 est due au fait que certaines sections, pour des raisons de départ du moniteur, emplacements, de conditions atmosphériques, etc., n'ont pu terminer le cours de base. Cette discipline est si importante que nous ne pouvons pas admettre sans autre ce recul si léger soit-il. Nous nous efforcerons, par conséquent d'augmenter le nombre des sections et des participants.

La participation aux examens de base a été supérieure à celle de l'année 1955 ; cette augmentation nous a été apportée par les jeunes gens des cours complémentaires centralisés. Cette jeunesse a bénéficié de 2 à 3 heures de gymnastique par semaine. Ce n'est pas suffisant pour préparer des élèves à un examen de base, surtout pour ceux qui ignorent l'IP.

Nous espérons que ces quelques heures de gymnastique auront éveillé en eux le désir de faire partie désormais d'une section IP.

238 jeunes gens ont obtenu l'insigne IP, remis aux élèves ayant accompli avec succès trois fois l'examen de base. 109 ont obtenu le 2e insigne, accordé pour la réussite de 5 examens. Ces distinctions sont appréciées et incitent bien des jeunes gens de 18 et 19 ans à continuer l'IP. La réussite aux examens de base est de 79 pour cent, soit approximativement le même pourcentage que l'année dernière.

Nous remercions MM. les Inspecteurs fédéraux Paul Morand et Ernst Schmid pour l'appui qu'ils nous accordent. Leur expérience et leurs connaissances des conditions locales, souvent difficiles, leur permettent d'intervenir d'une manière efficace et appréciée.

## Cours et examens à option

Le mauvais enneigement du début de saison n'a pas favorisé l'organisation des cours de ski et de ce fait plusieurs cours n'ont pu avoir lieu. Pour différentes raisons, le cours de ski doit être organisé entre les fêtes de Noël et de fin d'année. En dehors de cette période, certains jeunes gens ne peuvent que difficilement obtenir les congés nécessaires pour un cours de 5 jours. Les cours à option de ski, les excursions et les exercices dans le terrain ont groupé 1074 participants. Nous enregistrions une participation accrue aux cours de natation. Ces dernières ont groupé 552 jeunes gens, soit 158 patrouilles de 4 coureurs. La participation aux examens de marche et de natation est également remarquable, 1501 élèves ont subi les différents examens à option.

## Places de sport et matériel

Les fonds IP du Sport-Toto nous a permis, durant l'année 1956, d'améliorer plusieurs places de sport : Niedergesteln, Sierre, Vétroz,ully, Pratz-de-Fort, pour ne citer que les principales. D'autres projets sont en voie d'exécution et dans le courant de l'année 1957, avec la collaboration de l'inspecteur cantonal de gymnastique, diverses places d'entraînement bénéficieront également de nombreuses améliorations. Certes, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais nous arriverons petit à petit à doter nos sections de pistes de saut convenables et d'emplacements bien adaptés pour les différentes disciplines de l'IP. Nous relevons avec plaisir la magnifique réalisation de la ville de Sierre, laquelle a construit pour les différentes associations sportives, une place d'entraînement modèle.

Les nouvelles sections IP sont très appréciées par nos moniteurs, et nous espérons, en 1957, pouvoir en faire bénéficier encore un certain nombre de sections.

(A suivre.)



Avec DURBAN'S

la vie sourit  
à qui sait  
sourire

Souriez

DURBAN'S

LE DENTIFRICE DU SOURIRE ÉCLATANT.

Cognac aux  
Oeufs. DICA



**Communiqués aux producteurs de fruits du Valais**

**Les traitements urgents**

De nombreux téléphones concernant les traitements à entreprendre actuellement sur arbres fruitiers parviennent tous les jours à la Station soumentionnée. En conséquence, nous croyons bon de résumer les applications à effectuer jusqu'à la floraison sur arbres fruitiers à pépins et immédiatement après la floraison sur arbres fruitiers à noyaux.

**1. Poiriers.** La floraison est extrêmement proche et c'est le moment idéal actuellement d'entreprendre le 2e traitement préfloral au moyen d'un produit soufré additionné d'un produit cuprique. Comme soufre on choisira plutôt un soufre mouillable micronisé ou colloïdal, et comme cuivre un oxychlorure ou un carbonate ou un sulfate basique. La bouillie sulfocalcique n'est plus recommandée vu la température.

**2. Pommiers.** Les pommiers sont moins avancés que les poiriers, surtout sur les coteaux. Dans certaines zones, au-dessus de l'altitude de 800 mètres, on peut encore procéder au traitement dit de prédebouffement au moyen d'un ester phosphorique huilé additionné d'un oxychlorure ou d'un carbonate, ou d'un sulfate basique de cuivre, à 500 grammes pour 100 litres.

En-dessous de cette altitude et en plaine on procède au traitement préfloral suivant :

- Produit soufré du type soufre mouillable micronisé ou colloïdal 500 gr. %
- + Oxychlorure, ou carbonate, ou sulfate basique de cuivre 200 gr. %
- + Ester phosphorique du type Parathion ou Diazinone 1 dl ou 100 gr. %

Ce produit insecticide est surtout indiqué dans les zones où les tordeuses du type Capua ont occasionné des dégâts en 1956 (traces sur l'épiderme des fruits avec souvent des feuilles restant attachées aux fruits).

**3. Abricotiers.** L'abricotier est en pleine fleur un peu partout. Il n'est plus question de traiter actuellement avec un insecticide. Tout au plus, dans les zones à moniliose, peut-on utiliser pendant la floraison un fongicide organique du type Thiourame, à la dose de 200 gr. pour 100 litres (Organol, Pomarsol, Thiotox).

Dès que la floraison a passé on utilisera :

- a) pour ceux qui n'ont pas su entreprendre le traitement de prédebouffement au moyen d'un ester phosphorique huilé : Oxychlorure ou carbonate ou sulfate basique de cuivre ou fongicide organique du type Thiourame + un insecticide du type Ester phosphorique Parathion ou Diazinone.
- b) pour ceux qui ont pu entreprendre le traitement du prédebouffement au moyen d'un ester phosphorique huilé : Oxychlorure ou carbonate ou sulfate basique de cuivre ou fongicide organique du type Thiourame.

**4. Cerisiers.** Les cerisiers sont également en fleur jusqu'à assez haut sur les coteaux. Il n'y a pas de traitement à entreprendre pendant la floraison.

Par contre, passé cette dernière, seront utilisés :

- a) Pour ceux qui n'ont pu entreprendre le traitement de prédebouffement au moyen d'un ester phosphorique huilé ou un traitement d'hiver pendant le repos complet de la végétation : Un produit soufré ou un fongicide organique + un ester phosphorique du type Parathion ou Diazinone.
- b) Pour ceux qui ont pu entreprendre un traitement d'hiver ou un traitement de prédebouffement : un produit soufré ou un fongicide organique.

**5. Pruniers.** Il est dangereux, vu l'état végétatif de cette espèce, d'effectuer des traitements, même de prédebouffement. On attendra donc la chute des pétales pour appliquer un traitement au moyen d'un ester phosphorique du type Parathion ou Diazinone, additionné d'un produit soufré ou d'un fongicide organique.

**6. Pêchers.** Comme pour le prunier, il devient tard, en plaine du moins, pour effectuer un traitement de prédebouffement sur pêchers. On attendra également la chute des pétales pour entreprendre l'application d'un soufre mouillable + insecticide systématique à 0.1 %.

**Remarques générales :**

Sauf pour les produits dont nous indiquons le dosage, les producteurs voudront bien s'en tenir exactement aux données inscrites sur les emballages.

Nous tenons encore à leur disposition des calendriers de traitements gratuits.

Agriculteurs, attention à la tavelure sur pommiers et poiriers qui risque de se développer si l'on considère les légères pluies qui sont tombées pendant la soirée de samedi à dimanche.

Station cantonale de la protection des plantes : **Luisier**

**radio-télévision**

Mercredi 27 mars.

**SOTTENS.** — 7 h. Disques. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Sourire aux lèvres. 8 h. L'Université radiophonique internationale. 9 h. Piano. 9 h. 15 Les oiseaux autour de la maison. 9 h. 45 Musique de chambre de Mozart et Beethoven. 10 h. 40 Le violoniste David Oistrakh. 11 h. Emission d'ensemble. Obéron. 11 h. 30 Violon et piano. 11 h. 40 Disques. 12 h. Au carillon de midi. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Disques. 15 h. Le catalogue des nouveautés. 15 h. 25 Negro spirituals. 15 h. 45 violon. 14 h. Fin.

16 h. Voulez-vous danser? 16 h. 25 Musique printanière. 16 h. 55. Le disque des enfants sages. 17 h. Jeunes virtuoses. 17 h. 15 Petite histoire de l'automobile. 17 h. 30 L'heure des enfants. 18 h. 05 Nouvelles du monde Chrétien. 18 h. 20 Jazz aux Champs-Élysées. 18 h. 50 Micro-partout. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Instants du monde. 19 h. 45 Ray Ventura et son nouveau grand orchestre. 20 h. Questionnez ou vous répondra. 22 h. 20 Mélodies Sud-Américaines. 22 h. 30 Concert symphonique. 22 h. 50 Informations. 22 h. 55 Les Nations Unies vous parlent 22 h. 40 Petit concert nocturne. 25 h. 15 Fin.

**BEROMUNSTER.** — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Disques. 6 h. 45 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 05 Disques. 7 h. 20 Quelques propos. 7 h. 30 Fin.

11 h. Emission d'ensemble. 12 h. Disques. 12 h. 50 Informations. 12 h. 40 Charivari. 15 h. 25 Imprévu. 15 h. 55 Disques. 14 h. Pour les mères. 14 h. 30 Fin.

16 h. Nous lisons un roman. 16 h. 50 Les plus belles parties de l'opéra.

**tribune du lecteur**

**Les Pyramides d'Euseigne en danger?**

Tous connaissent, soit pour les avoir vues soit par des manuels, ces magnifiques pyramides naturelles qui se dressent au centre du Val d'Hérens. Ce sont les plus belles merveilles de notre pays, qu'il faudrait tâcher de conserver coûte que coûte.

Pourtant, ce que la grande partie des gens ne connaissent pas, même des gens de l'endroit, c'est que ces merveilleuses pyramides sont maintenant en danger. Il suffit de suivre attentivement chaque année, les effets de l'érosion pour s'en rendre compte. Il y a à peine vingt ans, des pierres se trouvaient sur presque toutes les pointes et formaient un genre de chapeau qui protégeait de l'érosion la pyramide même et de ce fait la conservait. Il a fallu qu'un officier d'artillerie mal intentionné tire dessus une des pierres et la fasse tomber. De suite, la pyramide commença à se désagréger. Depuis, de nombreuses pierres tombèrent et celui qui observe cette désagrégation peut dire que si des mesures ne sont pas prises, dans trente à quarante ans, il ne restera pour ainsi dire rien de ces pyramides.

Pour leur protection, il faut évidemment des fonds et des moyens techniques appropriés, mais la chose ne serait pas impossible. Il faudrait «coiffer» de nouveau ces pointes

avec de grosses pierres qui protégeraient le sommet des assauts du temps. Avec les moyens modernes, il serait possible de réaliser quelque chose.

Nous nous proposons de revenir sur la question technique, nous contentant aujourd'hui de lancer cet appel, parce qu'il en vaut la peine, pensant que des sociétés de protection et des gens soucieux de la préservation des beautés naturelles, s'intéresseront au financement de l'œuvre.

Alex Bourdin.

**Fumex à propos - fumex BAIAO**

Chaque pièce avec fume-cigare — pour le même prix qu'un bout ordinaire.

Par pièce, fume-cigare inclus, **seulement 20 ct.**

Exposition internationale des industries graphiques Internationale Ausstellung der graphischen Industrien

1-16 juin 1957

**Vétroz Concert de la Concordia**

Voici plus d'une semaine que ce concert qui a fait salle archicomble a eu lieu et nous sommes vraiment étonnés que parmi cette foule d'auditeurs il ne s'en est point trouvé d'assez courageux pour relater dans les colonnes de ce journal cette très belle soirée qui fut une des plus réussies que la Concordia ait donné ces dernières années tant au point de vue musical que théâtral.

A 20 h. 15 le concert débute par la marche «Telefunken» qui est exécutée avec brio et laisse bien augurer de la suite du concert; dès les premières mesures l'on sent la force et la parfaite homogénéité de notre corps de musique que dirige avec une rare habileté M. Elie Coudray et qui s'appête à fêter dignement le cinquantenaire de sa fondation le 2 juin prochain.

Après cette marche, son jeune président, M. Hermann Dessimoz, salue les nombreux auditeurs ainsi que les délégations des sociétés amies et ténioigne de la sympathie de la société aux malheureux sinistrés de Nendaz; il rend hommage à son prédécesseur ainsi qu'à l'ancien secrétaire qui se sont dévoués pendant 25 ans pour la Société et qui sont les grands responsables, avec le directeur, de la bonne marche de la Concordia.

Puis la fanfare attaque son morceau de résistance: «Rhapsodie hongroise» de Liszt; morceau hérissé de difficultés et dont tous les registres sont grandement mis à contribution; tour à tour, l'on peut admirer la puissance des contre-basses, le velouté des barytons, le flûté des bugles et la finesse des trompettes; la foule est conquise et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que le morceau prend fin. La Concordia exécute encore «Sérénade Napolitaine» et «South

Rampart», puis la scène est laissée à nos acteurs pour la production de deux comédies: «L'As des As» et le «Marquis de Cyrano», qui, toutes deux, ont le pouvoir de faire rire aux larmes les spectateurs.

La deuxième partie débute par «Sévilla», pas double d'Anklin, puis suit l'ouverture «Dzardas», d'un heureux effet. Le «Pot-Pourri» populaire sert d'intermède à la musique classique et plaît beaucoup à l'auditoire. La marche «Gambrius» termine en beauté ce concert qui s'est déroulé sans un accroc et dont tous les morceaux ont été exécutés avec un brio rarement atteint. Puis la soirée se termine par la comédie «Une femme dans un sac», qui en fut vraiment le clou.

Nous nous plaignons à féliciter et à remercier bien sincèrement tous nos musiciens et acteurs sans exception pour la très belle soirée qu'ils nous ont procurée et nous souhaitons qu'ils récidivent l'année prochaine.

Un auditeur.

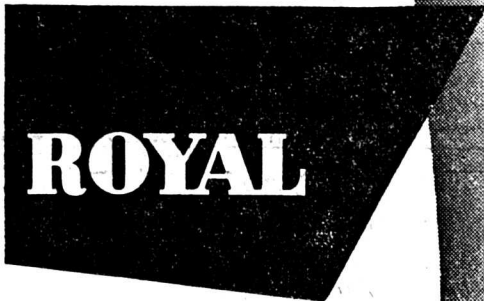


**Vermonth NOBLESSE**

*Nylon Suisse*

très élégant et d'une solidité remarquable!

30 deniers



1 1/2 million de paires de bas ROYAL nylon suisse

C'est la preuve que les bas ROYAL rencontrent toujours plus de fidèles adeptes. Très élastique, garanti 1er choix

Vous les trouverez maintenant avec la nouvelle ligne moderne du talon, teintes mode, pointures: 8 1/2-10 1/2

**MIGROS**

dans tous les magasins «self-service»

3<sup>50</sup>

La Dame qui, en présence d'un vénérable capucin avait étudié ses paroles et ses gestes, ne songea plus à se contenir devant une jeune paysanne inexpérimentée. Ses discours devinrent peu à peu si étranges qu'au lieu de les rapporter nous croyons plus opportun de raconter brièvement l'histoire antérieure de cette malheureuse, pour autant qu'elle est nécessaire et suffisante à rendre compte de son étrange comportement et à faire comprendre les motifs de sa conduite dans les événements qui suivirent.

Elle était la fille cadette du prince \*\*\*, gentilhomme milanaise qui pouvait se compter parmi les plus opulents de la cité. Mais la haute opinion qu'il avait de son titre lui faisait paraître ses richesses à peine suffisantes, voire nettement insuffisantes à soutenir son train de vie; il ne songeait qu'à les garder intactes. C'est pourquoi il avait destiné au couvent tous les cadets de l'un et de l'autre sexe pour réserver l'héritage intact au fils aîné qui devait continuer la lignée, c'est-à-dire procréer des enfants afin de les tourmenter de la même façon. Notre malheureuse était encore dans le sein de sa mère, que sa condition était déjà irrévocablement fixée. Restait uniquement à décider si elle serait un religieux ou une religieuse, décision qui exigeait non seulement son consentement mais sa présence. Quand elle vint à la lumière, le prince son père, voulant lui donner un nom qui éveillât immédiatement l'idée du cloître et qui eût été porté par une sainte de haute naissance, l'appela Gertrude. Ses premiers jouets furent des poupées habillées en religieuses qu'on lui donnait en lui disant:



Traduction inédite de M. le chanoine 59 Marcel MICHELET du célèbre roman de Manzoni «I promessi sposi»

«C'est beau n'est-ce pas?»

Voulait-on louer sa bonne mine, on disait: «Quelle Mère Abbesse!»

Les paroles de ce genre imprimaient dans l'esprit de l'enfant l'idée qu'elle devait être religieuse, mais celles qui venaient de la bouche de son père faisaient plus d'effet que toutes les autres ensemble. L'attitude du prince était habituellement celle d'un maître austère, mais quand il s'agissait de l'état futur de ses enfants, son visage et ses paroles montraient une telle résolution, une telle jalousie ombrageuse du commandement qu'ils donnaient le frisson de la fatalité.

A six ans Gertrude fut mise pour son éducation dans le monastère où nous l'avons vue et le choix de ce lieu n'était pas sans dessein. A peine entrée, Gertrude fut appelée la demoiselle et eut sa place réservée au réfectoire et au dortoir. Sa conduite fut proposée en exemple aux autres. On la comblait de bonbons et de caresses, assaisonnées de cette familiarité un peu

respectueuse qui allèche tant les enfants quand ils la trouvent chez les personnes qu'ils voient traiter les autres enfants avec une attitude habituelle de supériorité. Mais parmi ses compagnes d'études il y en avait qui se savaient destinées au mariage. Aux images grandioses mais froides et limitées que peut suggérer le commandement d'un monastère, elles opposaient les images variées et brillantes de noces, de banquets, de salons, de festins, de villégiatures, de toilettes, de carrosses. Ces évocations produisirent dans l'esprit de Gertrude l'effet d'un grand panier de fleurs fraîches devant une ruche. Sa vanité cultivée pour le cloître, se précipita sur ces objets plus naturels. Pour ne pas rester au-dessous de ses compagnes et pour satisfaire à son nouveau démon, elle répondait qu'à la fin du compte personne ne pouvait lui mettre le voile sur la tête sans son consentement, qu'elle aussi pouvait se marier, habiter un palais, jouir du monde mieux que toutes les autres; qu'elle le pouvait si elle voulait, qu'elle le voudrait, qu'elle le voulait. Et elle le voulait en effet. La nécessité du consentement, cette idée jusqu'alors inaperçue, blottie en un coin de son esprit, se développa et se manifesta dans toute son importance. Gertrude l'appela à chaque instant à son aide pour jouir plus tranquillement des images d'un avenir heureux.

à suivre.



Rendez-vous



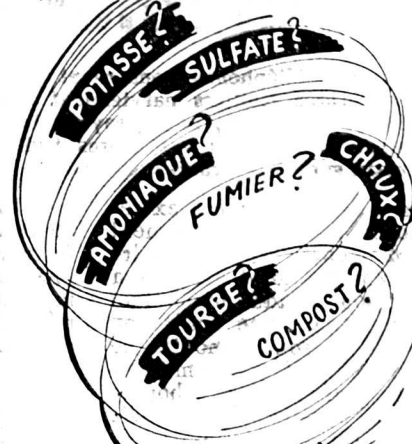
avec  
le  
printemps

AUX

**GRANDS MAGASINS**  
**Gonset S.A.**

Monthey - Martigny - Saxon - Sion - Sierre - Viège

Pourquoi vous creuser la cervelle ?



Une seule solution...

**VITALHUMUS**

Merc S.A. Charrat

En vente chez les négociants  
en produits agricoles  
M.E.O.C. S.A. - CHARRAT

A vendre pommiers de 1 et 2 ans

**STAYMAN WINESAP**

pomme rouge très fertile, de longue conservation. Abricotiers tiges et mi-tiges.

**Bernard Neury - Saxon**

pépiniériste. Tél. 6 21 83.

**Saint-Pierre-de-Clages**

dimanche 31 mars 1957 à partir de 12 h.

**Grand match de reines**

organisé par le Syndicat d'élevage bovin de Chamoson. Participation des meilleures lutteuses du canton.

Voir communiqué.

Cherchées

**1 téléphoniste**

**aide bureau et maison (demoiselle)**

**1 aide femme de chambre**

pour clinique 120 lits.

Faire offre avec copies de certificats, photo, âge et prétentions de salaire à **Clinique Manufacture, Leysin.**

**NENDAZ**

**Fanfare la Rosablanche**

La fanfare la Rosablanche donnera des concerts en faveur des sinistrés des avalanches, les 30 et 31 mars à 20 h. à la salle de gymnastique de la Crête de Brignon, et les 6 et 7 avril à 20 h. à la salle de gymnastique à Haute-Nendaz.

Nous espérons que vous viendrez nombreux témoigner votre sympathie aux sinistrés tout en encourageant notre société et les amis de la musique.

Le Comité.

A louer à Martigny-Ville

**LOCAL**

pouvant servir d'atelier ou de dépôt. (Ancien atelier Géréviny).

S'adresser à Raphy Levet, Martigny-Ville, tél. (026) 6 18 32.

**Ardoises brutes et taillées**

Pour la couverture de vos bâtiments, utilisez l'ardoise brute ou taillée, garantie de Dorénaz. Sur demande, l'entreprise se charge de la pose.

**Jordan Marcel, Ardoisière des Sasses, Dorénaz, téléphone 6 59 48.**

La Société du Télésiège de Champex

**MET EN SOUMISSION**

la location du RESTAURANT DE LA BREYA.

Demander conditions et faire offres immédiates à A. Meilland, Hôtel Forclaz - Touring, Martigny.

**VITICULTEURS !**

Contre le COURT-NOUE, le traitement au

**Sulfocalcique 5 %**

ou

**Véraline**

au

**débourrement**

**Delaloye & Joliat, Sion**

AGENCE AGRICOLE



**Etudes classiques, scientifiques et commerciales**

Maturité fédérale  
Ecoles polytechniques  
Baccalauréats français  
Technicums  
Diplômes de commerce  
Sténo-Dactylographe  
Secrétaire - Administration  
Baccalauréat Commercial  
Classes préparatoires  
dès l'âge de 10 ans

**Ecole Lémania**

Chemin de Mornex  
LAUSANNE  
Tél. (021) 23 05 12

On demande une  
**JEUNE FILLE**

pour servir au café.  
S'adresser Café du Perron à Coppet. Tél. (022) 8 62 85.

**Sommelière**

honnête, sérieuse, (év. débutante), demandée dans café-restaurant à Tramelan. Vie de famille. Congés réguliers. Bons gains.

Faire offres dès 1er avril au Café du Jura, Tramelan (Jura Bernois).

**Votre avenir**

sentiments, affaires, caractère, recherches, etc., par radiesthésiste expérimentée. Ecrire avec timbre-réponse à Mme Jacquet, James Fazy, 6, Genève.

Abonnez-vous au Nouvelliste

FAITES LIRE LE « NOUVELLISTE »



# Courrier Betty Bossi

Service Conseils Ménagers



## A œuf que veux tu !

**Demande:** « J'aimerais profiter autant que possible de l'abondance printanière des œufs. Auriez-vous quelques idées pour moi ? »  
Madame R. B.

**Réponse:** Quelle merveille, n'est-ce pas, d'avoir de nouveau sous la main ces œufs tout frais pondus, presque chauds du poulailler, et de pouvoir battre sans remords de baveuses omelettes et des soufflés légers comme l'air du printemps! Voici ma surprise et c'est un régal...

avec tous les ingrédients et la graisse ASTRA 10 légèrement fluide, remplir une douille à gros trou et dresser des nids sur une plaque bien graissée en commençant par le fond et en terminant par le bord. Passer au jaune d'œuf, saupoudrer d'un peu de fromage râpé, répartir dans les nids les carrelets de fromage ou de jambon et y casser un œuf frais. Mettre quelques flocons d'ASTRA 10 sur chaque jaune et dorer à four très chaud.

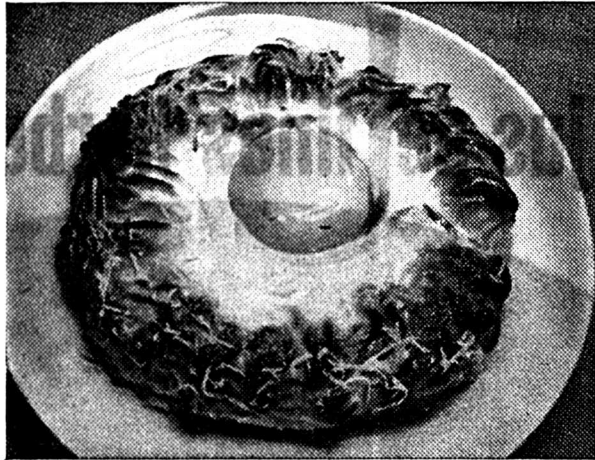
### Nids Surprise

**Proportions:**  
Pâte à pomme de terre  
carrelets de fromage  
ou de jambon  
œufs frais  
flocons d'ASTRA 10

#### Pâte à pomme de terre:

500 g de pommes vapeur  
40 g d'ASTRA 10  
2 œufs  
1 c. à thé de persil haché  
ou de marjolaine  
1 prise de muscade  
sel ou aromate  
jaune d'œuf  
fromage râpé  
flocons d'ASTRA 10

**Préparation:** Laisser évaporer les pommes vapeur et les passer au passe-vite. Bien mélanger



### Aimez-vous cuisiner ?

Vous aurez du plaisir à essayer mes nouvelles recettes à l'œuf !  
et quel plaisir de recevoir les compliments de votre famille et de vos amis!

Cordialement à vous

*Betty Bossi*

Astrastrasse 19, Steffisburg



### ASTRA10 — la graisse que Betty Bossi recommande et emploie !

ASTRA 10 possède un incomparable arôme de beurre  
ASTRA 10 est molle et malléable  
ASARA 10 est facile à doser car profitable

# ASTRA

 rend chaque repas meilleur!

Binaca: meilleur pour la santé ... agréable de goût !



Meilleur pour la santé:

la pâte dentifrice Binaca contient du sulfo-ricinolate, élément actif au pouvoir supérieur de pénétration et de détersion.

Agréable de goût:

L'arôme de Binaca est délicieusement rafraîchissant.

Pâte dentifrice Binaca et essence Binaca, toutes deux avec des chèques-images Silva!



Binaca S.A., Bâle

### Employé de bureau

possédant diplôme 1 année de pratique, cherche place région de Sion-Martigny. Libre de suite ou à convenir. Ecrire sous chiffre 59 à Publicitas Martigny.

### A vendre jeep Willys

moteur révisé, bon état. Torrent Lucien, Grône. Tél. (027) 4 21 22.

### Rosiers

forts et vigoureux. Un choix d'élite dans les variétés récentes. Prilas greffés, toutes teintes.

Bernard Neury, établissement horticole, Saxon. Tél. 6 21 85.

### jeune garçon

Dans famille agriculteur, canton de Vaud, on demande de 13 à 15 ans pour aider travaux des champs. Bons soins. Vie de famille. Salaire à convenir.

S'adr. à Faillétaz, frères, Villars-Bozon près l'Isle.

### sommelière

débutante et

### jeune fille

pour la cuisine et l'office. Tél. (025) 3 65 65.

### On cherche bonne Sommelière

S'adresser au Café Central, Monthey. Tél. (025) 4 27 40.

### Urgent

à vendre pour cause achat d'une voiture, Jawa 250 cm3 modèle 54, roulé 11 000 km. Bas prix. S'adresser à Barman Clovis, Beaulieu, St-Maurice.

### Foin - Paille

à vendre chez Alfred Planchamp, Vouvry.

### JEUNE FILLE

comme aide de ménage, sachant un peu faire la cuisine est cherchée par ménage soigné.

S'adr. sous chiffre PG 60374 L à Publicitas, Lausanne.

On demande

### femme de chambre

pour juillet et août pour petite pension à Champéry. Bons gages et bons soins. Tél. 025 4 41 70.

### Epicerie-laiterie-primeurs

à remettre pour cause santé, bail, petit loyer, appartement de 5 pièces, très bonne affaire, quartier Servette.

Ecrire sous chiffre E 4559 X Publicitas Genève.

### A VENDRE

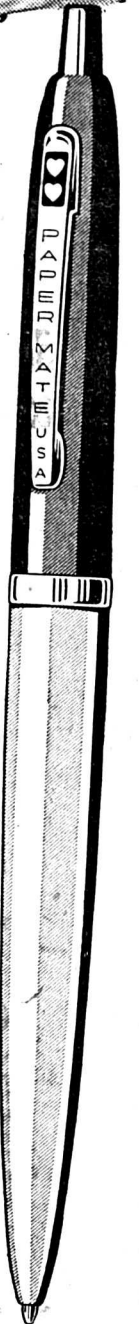
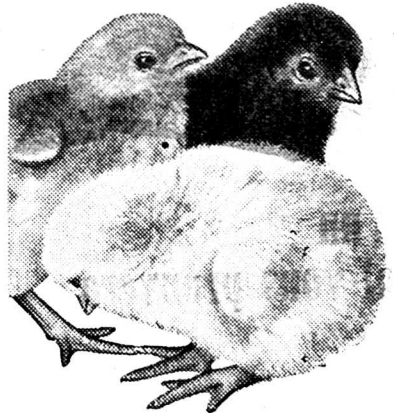
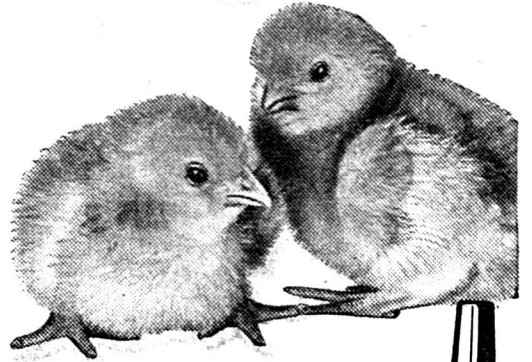
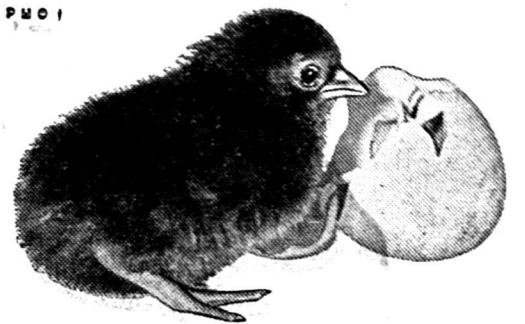
pour cause de santé: 1 auto tracteur, 1 treuil Ruedin, 1 char-ruie, 1 arrache pommes-de-terre, 1 herse, 1 appareil à moissonner, le tout en parfait état.

Adresse: Jacques Tintori, Leysin-Village.

### Jeune fille

ayant pratique, cherche place comme serveuse ou vendeuse dans tea-room, confiserie ou épicerie, de préférence dans ville du Bas-Valais. Faire offre sous chiffre P 4220 S Publicitas Sion.

PMOI



«... une fameuse idée pour un ravissant cadeau de Pâques»:

PAPER-MATE Tu-Tone, le stylo à bille des personnalités d'avant-garde, dans toute une gamme de teintes printanières, est toujours une charmante surprise.

Fr. 7.50

## PAPER-MATE

Paper-Mate Division de la Gillette Safety Razor Co. (Switzerland) Ltd. Neuchâtel

OLLON/CHERMIGNON,

31 mars dès 15 h. au café d'Ollon,

### GRAND LOTO

en faveur de la Société de musique Ancienne Cécilia. Concert, beaux lots, Invitation cordiale.



2 litres aux 100 km



Abonnez-vous au Nouvelliste





Seul un  
essai vous prouvera

Vous adopterez alors immédiatement ces deux crèmes merveilleuses:

**COLD CREAM**

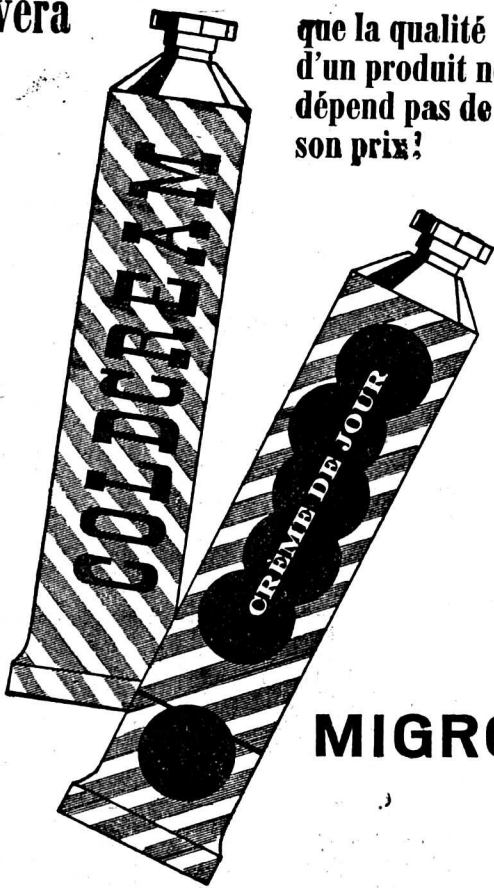
crème idéale pour les soins du visage — pour Madame et Monsieur — à base de corps gras nourrissants pénétrant complètement et rapidement dans l'épiderme.

Tube de 40 g. net **1.25**

**CRÈME DE JOUR**

une crème nouvelle, non grasse, pour le visage. Fond idéal pour la poudre, rend la peau souple et mate. Son action est renforcée par l'hamamélis qu'elle contient.

Tube de 42 g. net **1.25**



que la qualité  
d'un produit ne  
dépend pas de  
son prix!

**MIGROS**



Le jus de fines herbes...

...l'attrait particulier  
des petits pois Roco!

Notre Chef a confectionné un jus spécial pour accompagner les tendres et délicieux petits pois Roco. Tout prêt et assaisonné avec art, ce jus contient tout ce qu'il faut pour rendre les petits pois plus savoureux encore: sel, épices et fines herbes aromatiques! Utilisez une partie de ce jus pour préparer vos petits pois, ajoutez le reste à un potage ou à une sauce - vos convives auront le sourire!

**Préparation:**

Réchauffer environ 1/3 de jus dans une poêle avec une noix de beurre, ajouter les petits pois égouttés et amener à ébullition sur feu modéré.

A la prochaine occasion, demandez donc des petits pois Roco — ils existent en 3 gros-seurs, de moyens à extra-fins.

Internat Jeunes Gens, Valais, cherche

**homme**

de confiance (ev. femme) 40-50 ans, si possible sachant l'allemand, pour conciergerie et travaux d'intérieur. Serait responsable de 5 jeunes volontaires suisses allemands. Nourri, logé, blanchi et bons gages. Entrée le plus tôt possible. Faire offre sous chiffre P 4217 S à Publicitas, Sion.

On cherche  
**file de salle**

connaissant bien son service, pour hôtel à Sion. Entrée immédiate ou à convenir. Faire offres écrites en joignant photo sous chiffre P 4221 S à Publicitas Sion.

**STUDIO complet**

soit un beau meuble entouré en 2 parties, 1 côté formant bibliothèque, 1 côté faisant tête de lit avec grand coffre à literie, 1 divan métallique, 1 protège-matelas, 1 matelas à ressorts (garantie 10 ans), 1 jetée de divan en très bon tissu d'ameublement, avec volants, 1 guéridon rond, 2 fauteuils modernes bien rembourrés, même tissu que la jetée, couleur vert, grenat ou crème. Le tout à enlever pour fr. 590.- Port Payé. W. Kurth, av. de Morges 9, Lausanne, Tél. 24 66 66.

**Chaises**

A vendre 100 chaises de Vienne, sièges ronds et cannés à Fr. 7.- pièce. Echantillon sur demande. On détaille. Halle aux Meubles SA., Terreaux 15, Lausanne. Tél. (021) 22 99 99

A vendre une voiture  
**LANCIA 7 CV 1939**

une voiture **FORD 18 CV 1948** bon état mécanique. Faire offres à: John Pahud A. Fauquex 84, Lausanne.

**Gagnez gros**

à côté de votre situation ou pour la remplacer complètement; nous offrons à dames ou messieurs, un poste de revendeur-dépositaire pour article sensationnel et régulièrement demandé. Ecrire sous chiffre PM 7914 L à Publicitas Lausanne.

A vendre  
**plantons**

de fraises Mme Moutot sélectionnées. Raymond Rappaz, Saxon. Tél. (026) 6 22 46.

Famille avec enfants à Bâle (pendant les saisons d'été et hiver à Zermatt) cherche gentille

**jeune fille**

de 18 à 24 ans pour aider au ménage. Entrée 15 au 20 avril. Offres sous chiffre P 4218 S à Publicitas, Sion.

On demande

**vacher**

pour petite montagne de 12 vaches. Bons gages. Marcel Aubert, Bras-sus. Tél 8 59 94.

On demande une

**JEUNE FILLE**

pour le ménage et servir au restaurant ainsi qu'un

**jeune garçon**

comme guide des «Grottes» et travaux de jardinage. S'adr. Restaurant des Grottes, Réclère près de Porrentruy. Tél. (066) 7 61 55.

On demande une

jeune fille comme

**Sommelière**

Débutante acceptée. S'adr. Hôtel du Lion d'Or, Domdidier (Fbg) tél. (037) 8 32 56.

**Triumph 650**

avec side-car utilitaire, belle occasion à vendre pour cause achat auto. S'adress. chez Louis Cherix, menuiserie, Bex, tél. 5 26 88.

**VIGNE**

A vendre à Martigny une vigne de 1 000 m<sup>2</sup> environ, située aux Bancs, en plein rapport, à 10 mètres de la route de la Forelaz. Pour tous renseignements écrire sous chiffre 70 à Publicitas, Martigny.

A vendre de parti-culier

**BMW**

250 cm<sup>3</sup>, modèle 54-55. Etat de neuf. Tél. (025) 5 60 95.

**Mayen**

à vendre au Zabloz sur Vercorin confin laitière, route carrossable, eau sur place.

Environ 9 000 m. S'adr. au bureau du Journal sous H 2874.



Combiné réclame 159.-



Modèle standard 189.-



Combiné de luxe 239.-

En vente dans la bonne Maison spécialisée de voitures d'enfants

A vendre un

**VERRAT**

de 1 m. 05. S'adr. chez André Geiger, La Sionne, Sion, tél. 2 58 82.

A vendre un  
**lit d'enfant**

avec literie. S'adresser à M. Grau, Restaurant du Nord, Monthey.

Je cherche  
**jeune fille**

de 12 à 15 ans pour la garde de deux enfants à partir du 1er juin. Bons soins assurés, vie de famille. Gages selon entente. S'adr. au Nouvelliste sous G 2875.

**Sommelière**

sérieuse et plaisante demandée de suite. Café suisse près de la Gare Aigle. Tél. (025) 2 22 07.

Cherchons  
**femme de chambre**

et **file de salle**

Institut Ascher, Bex. Tél. (025) 5 27 76.

LISEZ ET FAITES LIRE LE NOUVELLISTE

**DUVETS**

neufs, remplis de mi-édredon gris, léger et très chaud. 120 cm. x 160 cm. à Fr. 40.-. Même qualité: 140 cm. x 170 cm., Fr. 50.-. Oreiller 60 cm. x 60 cm. Fr. 9,50. Port et emballage payés.

A la **Maison du Confort** Banque 7, Le Locle Tél. (059) 5 54 44

Vous cherchez  
**jeune fille**

comme aide-ménagère?

Faites une petite annonce dans les

**EMMENTALER NACHRICHTEN**

Münsingen /Berne Tél. (051) 68 13 55

Tirage plus de 31 000. 2 fois 10 % de rabais. Traductions gratuites.



**N'attendez pas...**  
le dernier moment  
pour apporter vos annonces

La publicité élève le niveau de vie



La publicité, et plus particulièrement la publicité-pressé, est un pionnier du progrès. L'annonce facilite la diffusion de toutes les choses qui rendent la vie plus belle et plus agréable et, favorisant leur vente, elle permet d'en abaisser le prix. L'annonce met à votre portée tout ce qui élève le niveau de vie.

**Lisez les annonces!**



Classe 1877

Les citoyens nés en 1877 qui désirent prendre part à la réunion cantonale, qui aura lieu ce printemps à Sion, sont priés de s'inscrire auprès de M. Charles de Préux, à Sion, qui donnera tous les renseignements nécessaires.



Les potins de la Capitale Les joies de l'union conjugale

Le beau temps de mars avait incité le souriant patron de l'Hôtel du Cerf à sortir tables et fauteuils et à débiter à l'exploitation la terrasse de son établissement rénové. Nous étions ce soir-là attablés autour d'un fendant pétillant. Il y avait Roger Gal Déc, Hector le conquérant, Vadi, l'agent d'appareils, flanqué de son inséparable copain, Camille Daruz, etc.

La conversation roulait sur les joies du mariage. Roger, narquois, expliquait: - A ma connaissance, il existe trois espèces de mariages:

1. Celui où l'homme est resté ce qu'il doit être, le chef de l'union conjugale.

2. Celui de la collaboration entre les époux.

3. Enfin celui où dès le lendemain des noces, le... mâle a été maté.

Des explications, je voudrais des explications, s'écrie Hector qui n'a pas encore connu les plaisirs de l'hymen.

Eh bien, voilà. Et Roger toujours spirituel enchaîne. Premier cas: monsieur rentre chez lui un peu tard. Il s'adresse à sa moitié dans ces termes: «J'espère que le potage est encore chaud. Pendant que je mange, va me chercher mes pantouffles. Installe au salon, près de la radio, mon fauteuil, puis disparais avec tes moutards. Je tiens à être tranquille.»

En présence de la voix virile de celui à qui elle n'a, somme toute, donné que son cœur et... sa dot, madame s'exécute.

Deuxième cas: le dialogue est à peu près le suivant: Lui: Chérie, j'ai un peu de retard. Une visite imprévue... Elle: Je te comprends. Tu ne te sens pas trop fatigué. Une minute, je te prie, et ton repas sera servi.

Lui: Ne t'en fais pas, mon chou, j'ai tout à la soirée à moi, à moins que tu préfères sortir.

Elle: Oh non! on est si bien tous les deux dans notre petit nid.

Troisième cas: Le malheureux rentre chez lui, ses souliers à la main pour ne pas faire de bruit.

Elle: Enfin te voilà. Mais ma parole, tu as bu, c'est du propre. Mange ton potage froid, il n'y a plus rien d'autre. Tu n'as qu'à rentrer à l'heure comme tous les maris sérieux.

Lui: Mais, je veux t'expliquer... Elle: Ne perds pas ton temps. Tu feras ensuite la paisselle et tu iras te coucher.

Lui: Ah non, pas tout de suite. Elle: Il n'y a pas de ah non. Demain matin tu dois te lever de bonne heure pour donner à manger aux tapis et me préparer mon petit déjeuner.

Lui: Comment? Elle: Assez. Qui est-ce qui commande ici?

Lui: Mais... toi! Camille n'est pas convaincu.

- Non, ça ne se passe pas ainsi quand on est un homme conscient et organisé. Par exemple, moi, je commande dans mon ménage, mais avec tact et douceur. Je vais maintenant téléphoner à ma femme et vous verrez, tout ira bien.

Le téléphone joua. - Chérie, minauda notre ami, je suis sur la terrasse du café de l'Hôtel du Cerf avec un fournisseur. Mais dans une petite heure, je rentre.

- !!! - Mais oui, dans le frigo, j'ai compris. A tout à l'heure, mon unique raison de vivre.

- Et voilà, déclare Camille, souriant, satisfait, heureux.

La conversation se poursuit; on change de sujet et la politique eut l'honneur d'être invoquée. On buvait sec, le temps passant, personne ne se souciait de l'heure. Tout à coup, on aperçut debout, au haut de la table une femme, madame Daruz. Personne ne l'avait entendue venir. S'adressant gentiment à son mari, en sortant d'un panier des victuailles, elle déclare:

- Chéri, j'ai pensé te faire plaisir. Il est tard, tu dois avoir faim. Je t'apporte à manger. Et voici tes pilules. Elle se tourne alors vers tous les convives et murmure.

- Camille est tellement constipé. Il faut qu'il se soigne pendant qu'il en est temps encore.

Avant d'avoir pu intervenir, la gracieuse dame avait disparu...

La conversation tomba. L'ambiance n'y était plus. L'un après l'autre les convives quittèrent l'établissement en souhaitant bon appétit au chou si comblé s'acharnant à faire un sort à un os de poulet.

Virgile.



Réception officielle de l'hélicoptère

Dimanche 31 mars prochain aura lieu, à l'aérodrome de Châteauneuf, la réception officielle de l'hélicoptère donné dernièrement à l'aviateur Geiger, en présence des autorités religieuses et civiles. Mgr Adam, évêque de Sion, procédera à la bénédiction de l'appareil.

M. le conseiller national Roger Bonvin, président de la ville de Sion, prononcera un discours de circonstance, auquel le pilote Geiger, directeur de l'aérodrome, répondra. La journée prendra fin par des démonstrations du nouvel hélicoptère et des vols avec passagers.

Une requête aboutit

Les voyageurs du train du soir quittant Sion à 18 h. 25 avaient adressé une pétition demandant que ce train soit avancé et soit à l'heure.

Satisfaction vient d'être donnée aux requérants puisque dès l'horaire d'été, le train quittera Sion à 18 h. 14 et n'aura plus à attendre l'arrivée du train international venant de Brigue.

Nomination à la Banque cantonale

Nous apprenons que M. Léon Wirthner, chef du service des caveaux de la Banque cantonale du Valais, a été promu chef du service des titres de notre établissement financier cantonal; il s'agit de l'un des services les plus importants, à la tête duquel M. Wirthner remplacera M. W. Spiess, décédé subitement le 25 février dernier.

Cette flatteuse nomination récompense à juste titre le travail consciencieux de M. Wirthner, très apprécié de ses chefs.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations.

Infirmières, Gravelone Assemblée annuelle

L'association des Infirmières diplômées de l'Ecole de Sion a eu son Assemblée annuelle. Quel plaisir pour chacune de se retrouver dans la si belle, si accueillante maison, la nôtre.

Madame Mouche, présidente, Mademoiselle Rosset, caissière, Mademoiselle Pralong, secrétaire, nous soumettent leur intéressant rapport. Nos responsables font bien leur travail, nous en sommes fières; aussi, à l'unanimité, nous les confirmons dans leurs fonctions pour les deux ans prochains.

De vives discussions sont ouvertes sur: les cours de perfectionnement, le congrès à Rome, l'Assemblée fédérale qui aura lieu à Sion, en avril.

Nous acceptons même de parler «finances» et la majoration de la cotisation, n'est-ce pas un test précieux de l'esprit qui règne dans notre petite famille?

A la grande joie de toutes, la Révérende Mère Supérieure de Valère, invitée par Sr. Marie-Zénon, nous parle de la Guadeloupe et nous montre des projections merveilleuses. Les spectatrices prennent des attitudes sérieuses, le sujet fait naître des idées dont la réalisation va imposer de rudes sacrifices! Enfin, nous verrons! Pauvres gens de là-bas, il faut bien songer à les aider!

Un délicieux goûter nous rassemble dans le lumineux réfectoire où les tartes de Sr. Odile sont savourées avec délices.

Tout est réussi! Le souvenir de cette journée nous attache plus fortement encore à l'Ecole, à notre chère Directrice, qui anime toutes nos réunions et les rend fructueuses.

conthey

Avant le match de reines à Chamoson

Ainsi que déjà annoncé, dimanche 31 mars se déroulera aux abords de la route cantonale entre Saint-Pierredes-Clages et Ardon non loin du Bâtiment Provis, le grand match de reines du Centre.

Les préparatifs vont bon train. Le Comité d'organisation que préside M. Henri Crittin de Théophile à Chamoson, propriétaire de la «Drapeau» ancienne reine cantonale, peut annoncer comme participantes assurées à ce match les principales reines venant de Salquenen à Martigny.

Signalons cette innovation intéressante à savoir que les organisateurs ont engagé un coryphée suisse allemand qui commentera par haut-parleur les phases les plus palpitantes de ces joutes qui seront filmées par Radio-Beromünster.

En outre, nous pouvons assurer qu'un pavillon de prix très achalandé récompensera largement les meilleures luteuses de chaque catégorie et que la tombola prévue comporte comme fer prix une génisse, 2e prix un mouton et divers autres lots.

Voilà donc de quoi encourager les spectateurs à venir nombreux assister à ce match et par là encourager nos éleveurs du Syndicat d'élevage bovin de Chamoson.

sl. maurice

Avec les Samaritains

C'est le 15 mars qu'a eu lieu la répétition finale du cours de Samaritains, sous la direction de M. le docteur Imesch qui assurait la partie théorique et M. Vachino la partie pratique.

Trente personnes se présentèrent devant le jury formé de M. le docteur Mariéthoz et Madame, délégués de la Croix-Rouge, et M. L. Pignat, représentant de la Croix-Rouge, ainsi que M. le curé de la paroisse.

On remarquait une certaine crainte parmi les candidats, mais bientôt la confiance régna et les concurrents pressés se présentèrent pour répondre aux questions.

Tout à tour, MM. les docteurs Imesch et Mariéthoz, ainsi que M. le curé Donnet prirent la parole, félicitant les membres et les encourageant à approfondir leurs connaissances samaritaines; car un seul cours, si bien organisé soit-il, ne peut donner qu'un petit aperçu de ce vaste domaine qu'est l'étude des soins à prodiguer aux blessés.

monthey

BOUVERET

On découvre le corps de M. Pierre Masson

On se souvient que le mardi 26 février dernier, vers 4 h. du matin, l'automobile que pilotait M. Pierre Masson, industriel à Châtel-St-Denis mais domicilié à Lausanne, disparut dans les eaux du «Fossaux», à l'entrée de Vouvry, dans les circonstances tragiques que notre journal a relatées en son temps. Malgré toutes les minutieuses recherches entreprises immédiatement, il ne fut pas possible de retrouver le corps de M. Masson.

Or, hier mardi, vers 9 h. 30, M. Gaspard Bussien, employé par la Rhôna S. A. à l'extraction du sable à l'embouchure du Rhône dans le Léman, aperçut un corps humain qui flottait à la surface.

On retira le cadavre de l'eau pour reconnaître qu'il s'agissait de celui de M. Masson. Le corps a été transporté à la morgue du Bouveret où M. le juge instructeur Delaloye accompagné du cpl Deléglise du poste de gendarmerie du Bouveret, procéda aux formalités d'usage.

Le printemps au Bouveret

Depuis un certain temps on le sentait caché pas bien loin dans les sous-bois qui avaient pris une teinte brillante et claire, au long du lac où les petites vagues sur les pierres avaient un reflet neuf. La Chauménie vidant son réservoir à neige avait coupé avec une rare maîtrise la route cantonale, et le soleil, enfin, pouvait passer le Grammont. Il est arrivé comme à l'improviste, accompagné d'un ciel bleu auquel nous n'étions plus habitués. Et comme tout a changé déjà. Un peu partout les habitants des deux localités font de sérieux efforts pour libérer les abords des maisons de tout un tas de choses laides et inutiles.

On sait que le nouveau président de la Municipalité est un homme méticuleux qui aime l'ordre et la propreté, et qui cherche par tous les moyens à rendre la commune travaillante et coquette. Aidé de ses conseillers, tous animés d'un bel esprit d'initiative, il s'ingénie à apporter des améliorations afin que les deux villages soient à même de recevoir comme il se doit, les étrangers qui viendront y séjourner au temps des vacances. Il est question, si cela est nécessaire, de créer un règlement qui mette fin à neuf heures aux expositions matinales de literie et de vêtements pendus aux fenêtres. Ces manies sont d'ailleurs passées de mode

et les passants ne doivent pas courir le risque de se voir arrosés de ces répugnantes poussières.

De charmantes soirées ont marqué ces trois premiers mois de l'année et la population a eu le grand plaisir de pouvoir prendre contact avec les nouvelles autorités communales. Et quel contact: tout empreint de compréhension mutuelle, arrosé de trinquées sonores et sincères. Aussi comment ne pas suivre des directives qui nous viendront de tous ces messieurs qui font tout pour diriger au mieux les destinées de la commune de Port-Valais. Nous pouvons leur faire confiance car ils trouveront le chemin du progrès et des réalisations modernes indispensables.

Tout va donc pour le mieux et ce nouveau printemps nous apporte de riantes perspectives qui nous permettront d'affirmer que le Bon Dieu a bien fait les choses, et que nous devons tous nous en réjouir. F. C.

Vouvry

Un motocycliste se tue

Mardi, en fin d'après-midi, M. Emile Planchamp, célibataire, âgé de 27 ans, laitier à Vouvry, circulait à moto à l'intérieur du village de Vouvry. Arrivé un peu avant la hauteur de la boucherie Frauchiger, le motocycliste vint se jeter, à une allure assez vive, contre la jeep de la dite boucherie, stationnée en bordure de la chaussée. On s'empressa au secours du blessé et le médecin mandé d'urgence ne put que constater le décès de M. Planchamp.

Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, il paraîtrait que M. Planchamp était en possession d'un permis d'éleveur-conducteur et qu'il circulait avec une moto qu'il venait d'acquérir. L'accident serait dû à un obstacle qui se trouvait sur la route (un char attelé d'un cheval qui montait) et qui fit perdre la direction au pilote de la moto.

Cet accident a jeté la consternation parmi la population de Vouvry. La gendarmerie cantonale s'est rendue immédiatement sur les lieux de l'accident aux fins d'enquêter sur les circonstances dans lesquelles il s'est produit.

Soirée de la Société de chant «L'Amitié»

Ce fut le 19 mars, en la Fête de St-Joseph, que cette sympathique société donna sa soirée annuelle. C'est du reste de tradition.

Dans l'ancienne salle des œuvres paroissiales, devant un public nombreux et enthousiaste, les chanteurs sous l'experte direction de M. Georges Coppex, interprétèrent des œuvres de Gesseney, Barblan, Broquet. Ces productions furent vivement applaudies. Ensuite, deux comédies mirent l'auditoire en joie, tant les acteurs, chacun bien dans son rôle, donnèrent à la perfection dans «Camping interdit» et «L'Eclipse», la pleine mesure de leur capacité théâtrale. Qu'ils soient tous remerciés pour l'heureuse diversion qu'ils nous ont apportée et vivement félicités pour leurs chants et leur jeu.

Nous leur redisons, avec beaucoup de plaisir, à l'année prochaine. J. P.

Signature solennelle à Rome des traités sur le Marché commun et l'Euratom



Nos lecteurs savent que les pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont signé, lundi, dans la salle des Horaces et Curiaques du Capitole romain, les traités du Marché commun et de l'Euratom. La réunion de 160 millions de consommateurs constitue une nouvelle étape sur la voie de l'intégration européenne; c'est le pas le plus important franchi jusqu'ici. On distingue: M. Paul-Henri Spaak (Belgique, tout à gauche), M. Christian Pineau (France, 3e de gauche), M. Konrad Adenauer (Allemagne), et M. Segni (Italie, tout à droite).



Madame et Monsieur Gaston ROSIER-LE MEN et leur fils Philippe, à Boyernier;

Monsieur Pierre LE MEN, à Saint-Gingolph;

Monsieur Pierre LE MEN et famille, à Guingamp (France);

Madame et Monsieur Ambroise DERIVAZ-CHAPERON, à Saint-Gingolph;

ainsi que les familles parentes et alliées en Bretagne, en Normandie et à Paris;

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

Jean LE MÈN

leur cher père, beau-père, grand-père, frère et oncle, décédé subitement à l'âge de 54 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Saint-Gingolph, le jeudi 28 mars, 1957, à 10 heures.



Madame Eva BRUCHEZ-BENDER et ses enfants Michel, Yvon, Marie-Claire, Christiane et Monique, à Fully;

Monsieur et Madame Alfred BRUCHEZ-GUIGOZ, à Champsec;

Monsieur et Madame Edouard BENDER-TARAMARCAZ, à Fully;

Monsieur et Madame Alfred BRUCHEZ-FELLAY et leurs enfants, à Champsec;

Monsieur et Madame Hubert BRUCHEZ-BESSON et leurs enfants à Martigny;

Madame et Monsieur Maurice MARET-BRUCHEZ et leurs enfants, à Fionnay;

Messieurs Armand, Francis et Bernard BRUCHEZ, à Champsec;

Monsieur et Madame Etienne BENDER-LARZAY et leur fille, à Fully;

Monsieur et Madame Willy BENDER-JORDAN et leur fils, à Fully; ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Cyrille

BRUCHEZ-BENDER

transports à Fully

décédé à l'hôpital cant. de Zurich, à l'âge de 58 ans.

L'ensevelissement aura lieu jeudi, le 28 mars, à Fully, à 10 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

P. P. L.

N. B. Un service de cars sera organisé à Bagnes. Départ de Lourtier à 8 h. 30.



La Direction et le personnel de la Société des produits azotés, à Martigny-Ville, ont le grand regret et le triste devoir de faire part du décès de

Monsieur Marcelin RODUIT

leur fidèle subordonné et collègue, décédé en cours d'hospitalisation à Lausanne le 24 mars. Ils conserveront à sa mémoire un souvenir ému et reconnaissant.

Pour la messe de funérailles qui aura lieu à Fully, consulter l'avis de la famille.



## Après le suicide du Procureur Un nouveau communiqué officiel

Le Conseil fédéral en séance durant toute la journée

BERNE, 26 mars. (Ag.) — Le Conseil fédéral a tenu mardi matin une séance qui n'a pas duré moins de trois heures et au cours de laquelle il s'est longuement occupé de l'affaire d'espionnage qui a conduit au suicide du procureur général de la Confédération, M. René Dubois.

Le Conseil fédéral s'est réuni à nouveau dans l'après-midi et a poursuivi la discussion.

Enquête poussée et procureur extraordinaire

BERNE, 26 mars. (Ag.) — Le communiqué suivant a été publié mardi soir au Palais fédéral :

Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a décidé d'élucider au moyen d'une instruction fédérale préparatoire, conformément aux articles 108 et suivants de la loi fédérale sur la procédure pénale, l'ensemble des circonstances qui sont en corrélation avec le décès du procureur général Dubois et les reproches formulés à l'égard d'un inspecteur de la police fédérale. Les tâches incombant dans la procédure ultérieure au procureur général de la Confédération ont été confiées à M. Hans Fürtst, président du Tribunal de district, représentant permanent du Procureur général de la Confédération pour la Suisse alémanique, à Horgen, qui fonctionnera comme procureur général extraordinaire.

## Les révélations d'un journal français

Le suicide du procureur de la Confédération suisse continue à alimenter la chronique de la presse quotidienne française qui se montre, dans son ensemble, objective mais donne peu de détails. « L'Aurore », cependant écrit :

« Le procureur fédéral était normalement appelé à collaborer avec les services de renseignements français en ce qui concerne les nationalistes algériens exilés en Suisse. C'est ainsi qu'en novembre dernier et avec le plein accord de son gouvernement, René Dubois s'était rendu à Paris, invité par la police française, en compagnie du colonel Marcel Mercier, attaché à l'ambassade de France, à Berne.

Chargé, de par ses fonctions, de connaître les activités des rebelles algériens sur le territoire helvétique, le procureur fédéral ne pouvait récuser la meilleure source d'informations qui émane inévitablement des services de la légation égyptienne. Cette légation est l'un des centres de l'état-major de la rébellion algérienne en Europe. Chacun sait cela. Et il semble que le seul reproche que l'on puisse faire au procureur fédéral est d'avoir, par francophilie, poussé au-delà des limites permises dans un Etat dont la neutralité est presque la raison d'être, sa collaboration avec les services français. Les Egyptiens et aussi les services d'espionnage communistes en Suisse ne pardonnaient pas à René Dubois l'hostilité qu'il leur avait toujours témoignée. Ils résolurent de le perdre. Et ils sont parvenus, en harcelant le gouvernement helvétique, à acculer le procureur fédéral à la fin tragique qu'il a choisie ».

## L'intronisation du nouvel évêque de Berlin

BERLIN, 26 mars. (Kipa). — Les cloches des deux sept églises catholiques de la ville de Berlin, Est et Ouest, ainsi que celles des cent vingt-neuf églises catholiques et chapelles du diocèse de Berlin situées hors de la ville épiscopale, ont sonné, lundi 25 mars, pour l'intronisation du nouvel évêque de Berlin, Son Excellence Mgr Julius Döpfner, précédemment évêque de Würzburg.

La cérémonie a été présidée par Son Excellence Mgr Louis Muench, nonce apostolique en Allemagne. La cathédrale Sainte-Hedwige, détruite par la guerre, n'étant pas encore entièrement restaurée, le nouvel évêque a été intronisé dans l'église Saint-Sébastien, la plus grande de Berlin-Ouest, située dans le secteur français, au nord de la ville, à proximité du secteur soviétique.

L'église protestante de Berlin était représentée à la cérémonie par M. le Dr Immanuel Pack, superintendant général de l'Eglise évangélique de Berlin, tandis que la communauté juive avait délégué son président, M. Heinz Galinski. M. Otto Nuschke, vice-président du Conseil représentatif du gouvernement d'Allemagne orientale, sur le territoire de laquelle, à l'exception de Berlin-Ouest, est situé le diocèse qui s'étend de Rügen jusqu'au Spreewald et des rives de l'Elbe jusqu'à l'Oder.

## Grève générale des étudiants français

PARIS, 26 mars. (Ag.) — A l'appel de leur Union nationale, les étudiants ont décidé de faire grève mercredi dans toute la France pour réclamer un milliard supplémentaire de crédits affectés aux bourses de l'enseignement supérieur et protester contre le projet du ministre envisageant de créer une allocation, dès le vote de la réforme de l'enseignement pour les étudiants scientifiques.

Selon les indications de l'Union, la grève en Province sera pratiquement unanime. A Paris, elle sera complète : les étudiants ne se présenteront ni aux facultés ni aux laboratoires, les élèves des grandes écoles civiles ne se rendront pas aux cours. Pour la première fois les classes préparatoires aux grandes écoles s'associeront au mouvement en faisant la grève des bras croisés de 9 à 10 heures.

## Collision dans le ciel allemand

MAYENCE, 26 mars. (DPA). — Deux pilotes américains ont perdu la vie mardi lorsque leur bombardier à réaction est entré en collision avec un appareil école, également à réaction, dans la région de Spire (Rhénanie-Palatinat). La machine est tombée en flammes. Le pilote de l'avion-école a pu se sauver en parachute.

## En Cour d'assises zurichoise Quatre ans de réclusion pour avoir tué son beau-frère

ZURICH, 26 mars. (Ag.) — La Cour d'assises zurichoise a condamné Hans Schori, manœuvre, 29 ans, à quatre ans de réclusion moins 192 jours de préventive, et à trois ans de privation des droits civiques pour meurtre et tentative de meurtre. L'inculpé, séparé de sa femme, qui avait demandé le divorce, s'était rendu le 14 septembre 1956, avant minuit, à Gierenbad, afin de remettre une communication à sa femme. Il aperçut celle-ci en compagnie de son beau-frère, Walther Schoenmann, tous deux s'apprêtant à aller à une soirée à Orn, sur la Bartel. Schori alla s'armer de son mousqueton et prit des munitions de réserve. Il se rendit à Orn, prétend-il, uniquement

pour menacer sa femme de son arme et l'inciter à rentrer chez elle. Lorsqu'il arriva sur les lieux, vers une heure du matin, sa femme et son beau-frère s'apprêtaient à rentrer à motocyclette.

Après une discussion, Schori tira cinq coups de feu, et Schoenmann fut blessé mortellement, tandis que Mme Schori ne fut pas atteinte, ayant pu s'abriter derrière une maison. Schori n'a pas contesté les faits, mais a nié son intention de tuer, prétendant qu'il n'avait « vu que des ombres », et que tout s'était passé dans le brouillard. Il ne peut pas se souvenir d'avoir tiré. Une expertise psychiatrique a établi la responsabilité limitée de l'inculpé, considérant toutefois qu'il était exclu qu'il ait tiré inconsciemment les coups de feu, et qu'à ce moment là, il avait perdu tout contrôle de lui-même.

Les jurés, qui ont délibéré pendant deux heures, n'ont pas retenu la préméditation, mais admis que Schori avait agi sous l'empire d'un mouvement d'humeur. Le coupable s'était d'ailleurs livré lui-même à la police.

## Intéressantes déclarations de M. Dulles sur la rencontre Eisenhower-Macmillan

WASHINGTON, le 26 mars. (Ag. Reuter.) — M. Foster Dulles, secrétaire d'Etat, a déclaré, mardi, dans sa conférence de presse hebdomadaire, que les Etats-Unis examinaient actuellement l'éventualité de demander à la Cour internationale de justice de La Haye son avis sur la compétence de l'Egypte d'exercer dans le détroit de Tiran les droits d'une puissance belligérante. M. Dulles a remarqué à ce propos que les Etats-Unis estimaient que la Convention d'armistice de 1949 ne conférait nullement à l'Egypte les droits d'une puissance belligérante. Le Conseil de sécurité a partagé cette opinion en 1951 lorsqu'il a invité l'Egypte à supprimer les entraves mises à la navigation israélienne dans le canal de Suez.

M. Dulles a déclaré, d'autre part, que le président Eisenhower et M. Macmillan avaient étudié aux Bermudes l'opportunité de placer sous statut international le pipe-line dont la construction est envisagée en Turquie pour ravitailler l'Europe occidentale en pétrole du Proche-Orient. Il a ajouté que les entreprises pétrolières privées hésitaient naturellement à investir des millions de dollars dans la réalisation d'un projet protégé par aucun traité.

Répondant à une question, M. Dulles a admis qu'il n'y avait aucune garantie catégorique, en regard de la situation actuelle et aux faits, de ne plus assister à de nouveaux incidents militaires au Proche-Orient, mais qu'il était d'avis que la mission première confiée aux troupes de surveillance de l'ONU n'était pas accomplie. M. Dulles a parlé ensuite de la possibilité de livrer des engins télégui-

dés aussi bien à la France qu'à l'Angleterre, problème dont il a été question lundi dans une conférence à la Maison Blanche entre le président Eisenhower et les leaders du Congrès. Les engins envisagés ne sont pas encore prêts à être lancés. On ne sait donc pas encore quand ils pourront être livrés à la Grande-Bretagne.

L'Angleterre est, d'autre part, la région appropriée où l'on pourrait livrer de tels engins. Il n'y aurait aucune raison de limiter ces livraisons à l'Angleterre. Il est toutefois prématuré d'en évaluer l'importance, car tout le projet, pour ce qui concerne du moins l'Angleterre, n'est pas encore réalisé.

M. Dulles a été invité à commenter les rumeurs circulant dans les milieux informés d'après lesquels MM. Eisenhower et Macmillan auraient décidé aux Bermudes de rétablir en cas de guerre l'étroite collaboration entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ainsi que le service commun de renseignements et le système de planification. Le secrétaire d'Etat a déclaré que les deux hommes politiques n'avaient envisagé aucune « modification fondamentale » dans ces domaines. Naturellement les Etats-Unis ont depuis longtemps convenu des arrangements avec la Grande-Bretagne, le Canada et d'autres alliés de l'OTAN, par exemple en ce qui concerne le système d'avertissement dans le cas du danger d'une attaque soviétique. On a examiné l'adaptation aux conditions présentes de ces accords.

Aucun arrangement écrit n'a été convenu à ce propos aux Bermudes, à part un accord de procédure sur la remise en vigueur de l'arrangement existant concernant le système d'avertissement.

## Les obsèques solennelles du colonel de Pfyffer d'Altshofen

CITE DU VATICAN, 26 mars. (Kipa). — Les obsèques solennelles du colonel baron Henri de Pfyffer d'Altshofen, chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre militaire et Souverain de Malte et commandant de la Garde suisse pontificale se sont déroulées, mardi matin 26 janvier, en la chapelle des Saints Processus et Martinien de la Basilique Saint-Pierre-de-Rome. Déjà le fait que le Requiem se déroulait à la Basilique vaticane, où des Offices de ce genre ne se déroulent qu'avec l'autorisation expresse du Souverain Pontife, souligne la grandeur de la cérémonie. Le colonel commandant de la Garde suisse qui exerça si souvent son commandement dans ce vénérable sanctuaire, fut l'objet d'un dernier honneur du fait que ses obsèques s'y déroulèrent.

Durant toute la journée de lundi, de nombreuses personnalités de la Curie romaine, des membres du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège ou au Quirinal, ainsi que de nombreuses personnalités, avaient tenu à rendre un dernier hommage au colonel de Pfyffer d'Altshofen, autour duquel quatre gardes suisses, en uniforme de gala, montaient la garde.

Lors du Requiem de mardi matin, le cercueil, posé à même les dalles comme c'est la coutume pour les Nobles, était littéralement recouvert de grandes couronnes, au nombre desquelles figuraient notamment : celle de la Garde, celle du Corps diplomatique près le Saint-Siège, et celle de la famille du disparu. Le drapeau de la Garde, porté par un sous-officier, entouré de deux gardes coiffés du morion et portant halberde, était à la tête du cercueil, face à l'autel.

Son Excellence Mgr Carlo Grano, substitut de la Secrétairerie d'Etat, a chanté la messe de Requiem, à laquelle assistaient de nombreuses personnalités.

Au premier rang des assistants à la cérémonie, on notait la présence de la veuve, du frère et de la sœur du défunt. Derrière eux se trouvaient les officiers de la Garde avec à leur tête le commandant « ad interim », le lieutenant-colonel Ulrich Ruppen, un détachement de la Garde, et M. Alfred Escher, ministre de Suisse en Italie.

Dans le corredo, de nombreuses personnalités de Curie entouraient LL. EE. les cardinaux Tedeschini, archiprêtre de la Basilique vaticane, et Canali, grand pénitencier et gouverneur de la Cité du Vatican, ainsi que Mgr Callori

di Vignale, maître de chambre de Sa Sainteté.

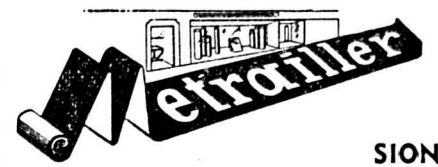
Une tribune spéciale avait été érigée à l'intention du Corps diplomatique. On notait la présence des attachés militaires des représentations diplomatiques auprès du gouvernement italien, du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège au grand complet. Les Suisses de Rome, ecclésiastiques et laïques, ainsi que les amis italiens du disparu, assistaient en grand nombre à la cérémonie, au cours de laquelle les chants liturgiques furent exécutés par la chapelle Julia de la Basilique vaticane.

LL. EE. les cardinaux Pizzardo, Costantini et Valeri, s'étaient fait représenter à la cérémonie, qui s'est terminée par l'absoute donnée solennellement par Son Excellence Mgr Carlo Grano.

LUCERNE, 26 mars. (Kipa). — La dépouille mortelle du colonel Henri de Pfyffer d'Altshofen, commandant de la Garde suisse pontificale, sera transportée en Suisse, où elle sera inhumée dans le caveau de famille, après une cérémonie qui se déroulera vendredi matin 29 mars, à 10 heures, en la Collégiale de Lucerne.

Asphaltages

Linoléums



SION

Rue des Remparts — Tél. 2 24 04

## Démission de M. Jaggi secrétaire des paysans suisses



Nous avons annoncé, hier, que M. Ernst Jaggi, directeur de l'Association suisse des paysans et secrétaire des paysans suisses, démissionne de son poste qu'il occupait depuis 1949. Il a été appelé à prendre la direction de l'Association des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), où il succédera à M. Ernst Durtschi, admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1958 pour avoir atteint la limite d'âge. Agé de 40 ans, M. Jaggi fit des études d'ingénieur-agronome à l'Ecole polytechnique fédérale et acquit le titre de docteur.

## Un Suisse victime d'un accident de montagne en Autriche

INNSBRUCK, 26 mars. (DPA). — Un accident de montagne s'est produit lors de la descente d'une caravane de trois jeunes Suisses de la Wildlannerschachte, sur la cabane Geraer.

M. Wilhelm Scherer, 26 ans, domicilié à Saint-Gall, a glissé sur la neige recouvrant une couche de glace et a fait une chute de 200 mètres au bas d'une paroi. Il a été tué sur le coup. Ses deux camarades ont retrouvé son corps après 23 heures de recherches.

## Le chancelier Adenauer et les ministres des affaires étrangères de France et des Pays-Bas au Vatican

CITE DU VATICAN, 26 mars — Kipa — La signature des traités du marché commun et de l'Euratom a permis à diverses personnalités politiques du monde international d'être reçues en audience par le pape Pie XII ou de prendre contact avec la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège. Aucune de ces audiences n'a eu de caractère officiel ; mais, à travers leur caractère privé, on a perçu l'importance qu'attachaient de plus en plus divers pays à se maintenir en liaison étroite avec le Vatican.

A la première heure de mardi 26 mars, Sa Sainteté Pie XII a tout d'abord reçu le chancelier Adenauer ; après avoir conversé seul à seul avec le Souverain Pontife durant vingt minutes, le chef du gouvernement d'Allemagne occidentale a présenté au pape l'une de ses filles, Mme Lisbeth Wehrhahn, puis M. Hallstein, secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères, et plusieurs membres de sa suite.

Plus tard, dans la matinée de mardi, le pape Pie XII a accordé audience à M. Joseph-Marie Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, ainsi qu'àux membres de la délégation néerlandaise aux cérémonies de la signature des traités de Rome.

Quant à M. Christian Pineau, ministre français des affaires étrangères, qui avait déjà rendu visite au Souverain Pontife au début du mois de janvier, et qui accompagnera le président Coty lors de son audience du 15 mai prochain auprès de Pie XII, il a tenu cependant à marquer son passage à Rome par une visite à la Secrétairerie d'Etat du Vatican, où il a été reçu lundi 25 mars par Son Exc. Mgr Tardini, Pro-secrétaire d'Etat.

## Le haut-commissaire des Nations Unies aux réfugiés reçu par le Pape

CITE DU VATICAN, 26 mars — Kipa — Sa Sainteté Pie XII a reçu, mardi matin 26 mars, M. Auguste Lindt, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

TAXIS M A B

(MABILLARD)

Mercédès 5-6 pl. petits tarifs

Tél. (027) 2 37 81 Sion